



Activité du Ministère public 2023

Rapport du Collège des procureurs

Ministère public **Rapport 2023 du Collège des procureurs**

Eric Kaltenrieder, Procureur général

François Danthe, Procureur général adjoint

Laurent Maye, Procureur général adjoint

Table des matières

1	MESSAGE DU PROCUREUR GÉNÉRAL	4
2	LE MINISTÈRE PUBLIC EN 2023	6
2.1	Faits marquants	8
2.2	Procédures pénales	9
2.3	Ressources humaines	12
2.4	Comptes	13
3	ACTIVITÉ JURIDICTIONNELLE DU MINISTÈRE PUBLIC CENTRAL ET DES ARRONDISSEMENTS	14
3.1	Activité globale	16
	Enquêtes en cours au 1 ^{er} janvier 2023 et nouvelles affaires	16
	Enquêtes closes de 2021 à 2023	18
	Enquêtes closes et enquêtes en cours au 31 décembre 2023	19
	Charge des procureurs	20
	Durée des enquêtes	20
	Types d'infractions	21
	Interventions aux audiences des Tribunaux d'arrondissement et de la Cour d'appel	24
	Interventions aux audiences du Juge d'application des peines	25
	Détentions provisoires	25
	Requêtes au Tribunal des mesures de contrainte	27
	Procédure simplifiée	27
	Indemnités versées aux défenseurs d'office	27
3.2	Ministère public central (MPc)	28
	Procureur général	28
	Division criminalité économique (DIVECO)	29
	Division des affaires spéciales (DIVAS)	32
3.3	Ministères publics d'arrondissement	36
	Ministère public de l'arrondissement de Lausanne (MPaLN)	36
	Ministère public de l'arrondissement de l'Est vaudois (MPaEV)	37
	Ministère public de l'arrondissement du Nord vaudois (MPaNV)	38
	Ministère public de l'arrondissement de La Côte (MPaLC)	39
	Section STRADA	40
4	GOVERNANCE ET ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE	42
4.1	Collège des procureurs	44
	Relations avec le Conseil de la magistrature	44
	Relations avec la Cheffe du Département des institutions, du territoire et des sports (DITS) et son Secrétariat général	44
	Relations avec certains services étatiques	44
	Relations avec les acteurs de la chaîne pénale	45
	Relations avec les autres cantons et la Confédération	45
4.2	Direction élargie	46
4.3	Direction administrative	46
	Ressources humaines	46
	Formation	47
	Locaux & sécurité	49
	Informatique	50
4.4	Communication et relations avec les médias	51
5	PROJETS	52
5.1	Pôles de compétence	52
5.2	Procureurs assistants	53
5.3	Autres projets	53
6	ANNEXES	56
6.1	Mission et compétences	58
6.2	Surveillance	58
6.3	Organigramme au 31.12.2023	59
6.4	Liste des procureurs	60
6.5	Glossaire et abréviations	62

Message du Procureur général

Après deux années « particulières » à l'échelle mondiale, 2022 était ici-même qualifiée de retour progressif à la normale, avec une activité juridictionnelle dont les chiffres ressemblaient globalement à l'exercice 2019. Force est de constater que 2023 a été quant à elle une année de profonds changements, dont certains se dessinent sur le long terme.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2023, le Ministère public a gagné en autonomie et sa gouvernance est désormais assurée par le Collège des procureurs et sa surveillance par le Conseil de la magistrature. Cette autonomie s'inscrit parfaitement dans l'indispensable séparation des pouvoirs; elle est accompagnée de son lot de tâches et de compétences nouvelles, tant au sein du Collège que des services de support, nécessaires à une telle évolution.

L'activité judiciaire est aussi en pleine mutation. Comme partout en Suisse, la criminalité augmente et la nature des infractions semble se durcir, conduisant à une hausse du nombre de nouvelles affaires, qui côtoient désormais les 24'000 dossiers annuels dans le canton de Vaud. C'est surtout le nombre de dossiers en cours à la fin de l'année qui interpelle : avec une augmentation de 12.5%, on ne peut plus parler de rattrapage.

Cette situation a pour conséquence une moyenne de dossiers par procureur extrêmement élevée, dorénavant proche de 200 au 31 décembre 2023. Elle trouve également son origine dans des procédures toujours plus complexes et une multiplication du nombre d'actes, auxquelles les modifications apportées par le législateur et les velléités des parties ne sont pas étrangères. Bien que les procureurs et collaborateurs du Ministère public vaudois ne relâchent pas leurs efforts – que toutes et tous en soient ici vivement remerciés, les processus de travail et l'adéquation des ressources doivent en permanence être questionnés. A ce titre, le Collège suivra avec intérêt le projet lancé par la Conférence des directeurs des départements cantonaux de justice et police visant à analyser les causes de la surcharge de travail dont souffrent depuis longtemps les autorités cantonales de poursuite pénale et à proposer des mesures pour améliorer la situation.

Quoi qu'il en soit, le Ministère public continue de s'adapter et de se préparer à l'avenir : il développe sa pratique et ses compétences dans le cadre de pôles de compétences spécifiques (violence domestiques, criminalité économique et cybercriminalité) notamment, il prend une part active à la numérisation de la justice et veille à maintenir un haut niveau de formation continue de ses magistrats et collaborateurs.

Si sa mission est claire, il reste au Ministère public à fixer les conditions pérennes à son accomplissement.

Eric Kaltenrieder
Procureur général

Le Ministère public en 2023



2.1 Faits marquants

L'année 2023 a vu l'entrée en fonction du nouvel organe de direction du Ministère public (MP) consacré par la Loi sur le Ministère public, le Collège des procureurs, composé du Procureur général et des deux Procureurs généraux adjoints. Dans le même temps, le MP a vécu sa première année d'indépendance renforcée, découlant de la suppression de son rattachement administratif à l'un des sept départements constituant le pouvoir exécutif du canton. Cette nouvelle structure et cette indépendance ont nécessité d'importantes mesures de réorganisation internes, qui se poursuivront en 2024.

L'année passée sous revue aura aussi été marquée par l'entrée en fonction du Conseil de la magistrature, nouvelle autorité de surveillance administrative et disciplinaire du MP. Cette première année a été celle de la mise en place et des premiers échanges avec ce nouvel organe étatique, qui conduiront à l'examen de l'activité 2022 du MP. Le véritable « rythme de croisière » devrait être trouvé en 2024.

Le législateur a également réservé son lot de modifications légales, relevant de la procédure pénale et du droit matériel. Une fois de plus, la tendance n'est sur ce point pas à la simplification de l'activité du MP. Les procureurs et collaborateurs se sont formés, à l'interne ou à l'externe, afin d'être prêts lors de l'entrée en vigueur du nouveau droit. Par ailleurs, pour permettre au MP d'absorber la charge de travail supplémentaire engendrée par certaines modifications du Code de procédure pénale, des postes supplémentaires ont été accordés en décembre 2023 lors de l'adoption par le Grand Conseil du budget 2024 de l'État. L'entrée en fonction de ces nouveaux magistrats et collaborateurs se fera de manière échelonnée.

Concernant la poursuite pénale, des efforts particuliers doivent être accordés à la lutte contre les violences domestiques, la criminalité économique et la criminalité informatique (cybercriminalité). À cet égard, des pôles de compétence dans les deux premiers domaines ont vu le jour en 2023; un troisième, consacré à la cybercriminalité, est quant à lui opérationnel depuis le mois d'avril 2024. Ces pôles de compétence ont notamment pour vocation d'assurer une formation poussée de leurs membres, un échange efficace des informations et des synergies étendues avec les partenaires du MP. Un bilan sera effectué après deux ans de fonctionnement.

Les travaux de numérisation de la justice vaudoise se sont poursuivis à bon rythme en 2023, notamment au sein du projet eJustice.VD. Quand bien même les échéances de réalisation sont fixées au niveau fédéral, il peut être constaté que le cap est maintenu.

Autre fait marquant, les sollicitations des médias ont très largement augmenté en 2023. Gérer plus de 260 demandes de journalistes a généré un engagement conséquent des personnes concernées par celles-ci. La politique du MP en la matière est à la transparence de son activité, dans les limites du cadre légal, notamment en lien avec le secret des enquêtes. Le MP répond aux sollicitations des médias quand et là où il peut le faire.

2.2 Procédures pénales

Tendances

En 2023, le nombre de nouvelles affaires reçues par le Ministère Public a poursuivi la progression constatée lors des précédents exercices. Avec 23'877 nouveaux dossiers, l'augmentation a été de 2.2 % par rapport à 2022. Les domaines particulièrement concernés sont les vols ou brigandages, qui ont connu une véritable explosion (+30.0%), les infractions contre l'intégrité sexuelle (+13.1%), les infractions économiques (+7.5%) et la circulation routière (+5.6%). Au chapitre des diminutions, on peut relever les domaines de la pornographie (-21.6%), des actes d'ordre sexuel avec les enfants (-19.6%), les infractions en matière de stupéfiants (-6.2%), les violences conjugales (-5.2%), ainsi que les infractions à la Loi sur les étrangers et l'intégration (-2.0%). Sont demeurées d'une certaine stabilité les infractions contre l'honneur (-0.5%).

S'agissant de son activité, le MP a traité, avec 22'832 dossiers, 1.1 % d'affaires en plus qu'en 2022. Le solde de dossiers en fin d'exercice (9'412) a augmenté de 12.5 % par rapport à 2022.

Le mode de traitement des enquêtes n'a guère varié par rapport aux années précédentes, singulièrement à 2022. Ainsi, un peu plus de la moitié des affaires (53.1%) conduisent à une ordonnance pénale. En y ajoutant les ordonnances de non-entrée en matière (10.9%) et les ordonnances de classement (10.4%), près des trois-quarts des enquêtes sont traités par voie d'ordonnance, les renvois devant un tribunal représentant 7.1% des décisions du MP.

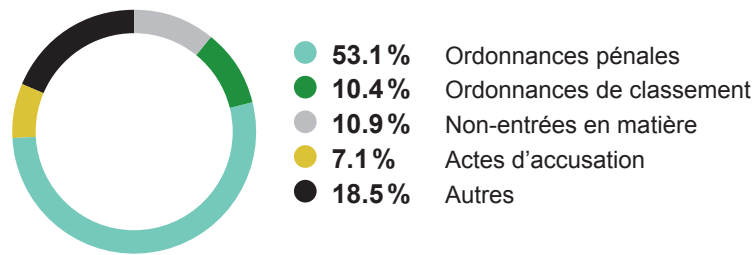
La durée de traitement des affaires est restée stable par rapport à l'an dernier. Ainsi, en 2023 la proportion des dossiers traités en moins d'une année a été de 83% (-1%). Force est de constater qu'il sera difficile de réduire encore les durées de traitement des dossiers; en effet, depuis plusieurs années, l'on constate une complexification des affaires et une multiplication des interventions des parties dans les dossiers, découlant notamment de règles de procédure qui font de plus en plus souvent la part belle à la défense. Ces phénomènes sont une source de préoccupation pour le MP, s'il entend rester en mesure de donner aux justiciables la réponse pénale attendue de lui dans des délais acceptables.



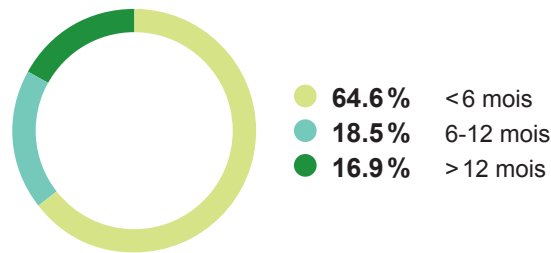
Statistiques des procédures pénales 2023

	2021	2022	2023	Écart 22/23
Solde initial (au 1.1)	8'596	7'600	8'367	+10.1%
Nouveaux dossiers	21'884	23'352	23'877	+2.2%
Clôtures	22'880	22'585	22'832	+1.1%
Solde final (au 31.12)	7'600	8'367	9'412	+12.5%

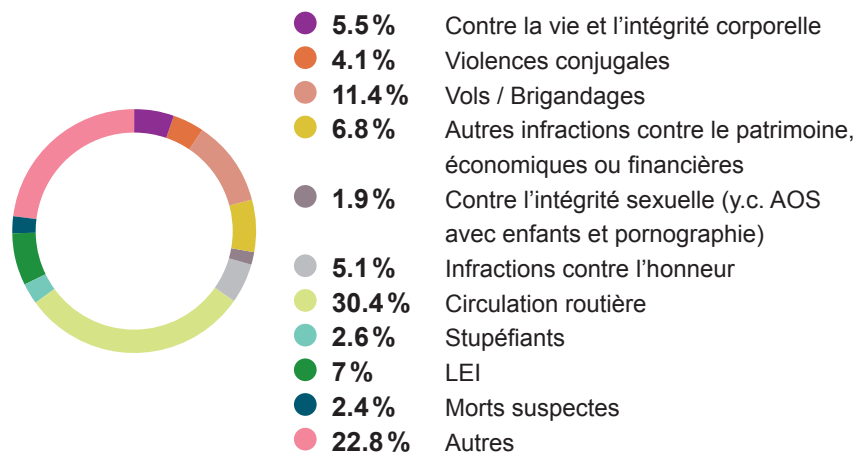
Mode de traitement



Durées des enquêtes



Infractions 2023



2.3 Ressources humaines

Tendances

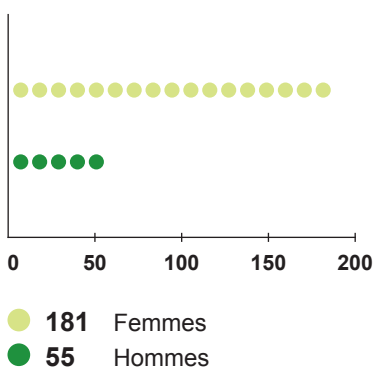
Pour l'année 2023, le Grand Conseil a octroyé au Ministère Public 6 ETP (équivalent temps plein) supplémentaires, afin de pouvoir renforcer le greffe fixation de for et entraide judiciaire avec un gestionnaire de dossiers spécialisé (+1 ETP) et pérenniser les 5 postes de greffiers-rédacteurs en arrondissement (+5 ETP).

Au 31 décembre 2023, l'effectif du MP représentait 236 personnes fixes, y compris 3 apprenties employées de commerce et 1 stagiaire en maturité professionnelle commerciale (MPC 3+1).

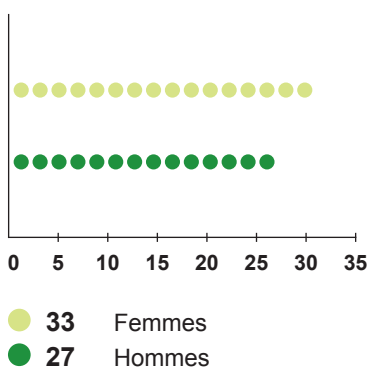
Effectifs MP (en équivalent temps plein)

	2021	2022	2023	Écart 22/23
Procureurs (y.c. PG et PGa)	51.6	53.1	53.1	0
Personnel administratif et juridique	129	133.6	139.6	+6
Total	180.6	186.7	192.7	+6
Apprentis et stagiaires (personnel auxiliaire hors dotation)	3	3	4	+1

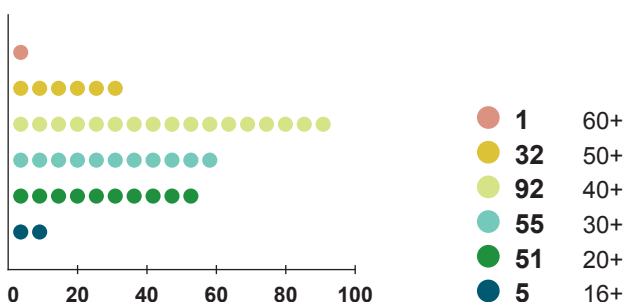
Répartition par genre (tout MP)



Répartition par genre (procureur·e·s)



Répartition par catégorie d'âge (tout MP)



2.4 Comptes

Tendances

À la suite de l'obtention de 6 ETP supplémentaires, les postes salaires et charges ont augmenté dans le budget 2023. Cependant, ces nouveaux postes n'ayant pas pu être pourvus au 1^{er} janvier, les charges salariales ont été inférieures de CHF 212'204 par rapport aux prévisions budgétaires totales, lesquelles tiennent compte d'un crédit supplémentaire partiellement compensé de CHF 382'300 accordé par la Commission des finances pour financer l'indexation 2023 des salaires au sein de l'Administration cantonale vaudoise.

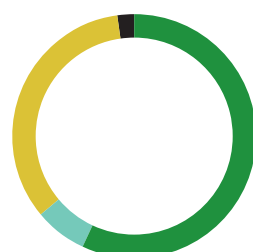
Quant aux charges d'exploitation, elles ont, cette année encore, dépassé le budget voté. L'augmentation des frais liés au poste regroupant notamment les frais d'expertises, les indemnités d'avocats nommés d'office et les interprètes indépendants est la principale cause de ce dépassement. Le montant porté au budget voté de CHF 11'857'700 est bien éloigné de la charge finale, qui s'élève à CHF 13'548'848 (CHF 12'978'880 en 2022 et CHF 11'593'241 en 2021), correspondant à un delta de CHF 1.69 mio. Ces coûts sont directement corrélés aux affaires pénales et, donc, très difficilement prévisibles. Un crédit supplémentaire non compensé de CHF 1'500'000 a été demandé en cours d'année afin de couvrir ce dépassement.

Concernant le poste des détentions provisoires hors canton, le dépassement budgétaire de près de CHF 1.1 mio est également élevé (budget voté de CHF 2.2 mios et charge de CHF 3.3 mios). Ces dépassements budgétaires en lien avec les détentions provisoires hors canton sont endémiques. Bien que le Grand Conseil ait décidé en décembre 2022 de résoudre une partie du problème en octroyant, dès 2023, une augmentation budgétaire de CHF 1.4 mio, celle-ci n'a pas entièrement couvert l'excédent de charge prévisible, obligeant encore le MP à demander un crédit supplémentaire non compensé pour faire face à la situation.

En définitive, le résultat global de l'exercice comptable 2023 présente un excédent de charges de CHF 3'150'733, soit un dépassement de près de 6.8% du budget alloué (CHF 46'500'200, crédits supplémentaires exclus).

	2021	2022	2023	Écart 22/23
Charges selon budget (crédit supp. inclus)	CHF 44'309'400	CHF 46'104'700	CHF 49'870'800	+8.2%
Charges selon comptes	CHF 44'519'493	CHF 47'006'767	CHF 49'535'341	+5.4%
Produits selon budget	CHF 441'500	CHF 441'500	CHF 441'500	+0.0%
Produits selon comptes	CHF 359'498	CHF 279'395	CHF 325'907	+16.6%

Répartition des charges en 2023



● 57%	Personnel
● 7%	Biens, services, marchandises et divers
● 34%	Affaires pénales
● 2%	Imputations internes (facturation prestations Police cantonale)

Activité
juridictionnelle
du Ministère
public central
et des arrondis-
sements



3.1 Activité globale

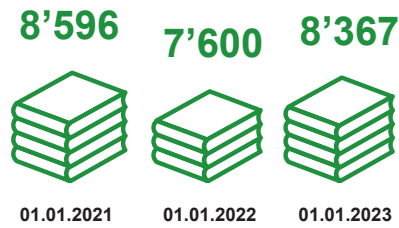
L'augmentation globale du nombre de nouvelles affaires enregistrées par le Ministère Public en 2023 par rapport à l'exercice précédent s'est ressentie au sein de tous les offices à l'exception des Ministères publics des arrondissements de Lausanne et de La Côte, qui ont connu une certaine stabilité (-2 % et -1 %). En revanche, tous les offices ont vu leur stock d'affaires en cours augmenter durant l'année. Il en résulte au 31 décembre 2023 une progression de 12.5% des enquêtes en cours par rapport à l'exercice précédent. Cela démontre, s'il fallait encore insister sur ce point, la constante hausse de la charge de travail qui pèse jour après jour sur chaque procureur et collaborateur. Les perspectives à cet égard ne permettent pas de penser que la tendance pourrait s'inverser ces prochaines années.

***Nota bene** concernant les statistiques ci-après, les rappels suivants sont de rigueur : le comptage est manuel ; une affaire peut comporter un ou plusieurs prévenus ; plusieurs affaires peuvent avoir concerné le même prévenu ; le total des dossiers enregistrés résulte de l'addition des véritables nouvelles affaires et de celles que la procédure a amené à être transférées d'un procureur à un autre.*

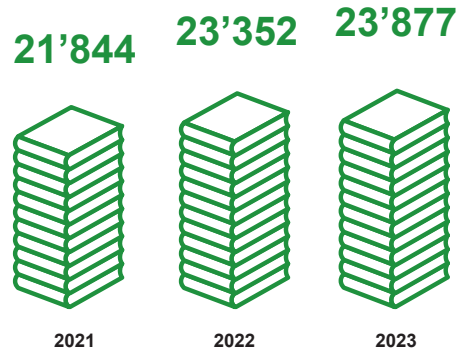
Enquêtes en cours au 1^{er} janvier 2023 et nouvelles affaires

Office	Enquêtes en cours au 1 ^{er} janvier (stock)				Nombre de nouveaux dossiers enregistrés, comprenant les transferts internes (flux)			
	2021	2022	2023	Ecart 22/23	2021	2022	2023	Ecart 22/23
MPc	646	538	581	8.0%	779	773	865	11.9%
MPaLN	2'745	2'655	2'979	12.2%	7'508	7'856	7'696	-2.0%
MPaEV	1'985	1'323	1'428	7.9%	4'237	5'018	5'190	3.4%
MPaNV	1'276	1'248	1'427	14.3%	4'025	4'338	4'626	6.6%
MPaLC	1'323	1'186	1'303	9.9%	3'809	3'906	3'868	-1.0%
STRADA	621	650	649	-0.2%	1'526	1'461	1'632	11.7%
Total Canton	8'596	7'600	8'367	10.1%	21'884	23'352	23'877	2.2%

Enquêtes en cours



Nombre de nouvelles affaires



	2021	2022	2023	Ecart 22/23
Nouvelles affaires	18'337	19'832	20'528	3.51 %
Transferts internes	3'547	3'520	3'349	-4.86 %
Total	21'884	23'352	23'877	2.25 %

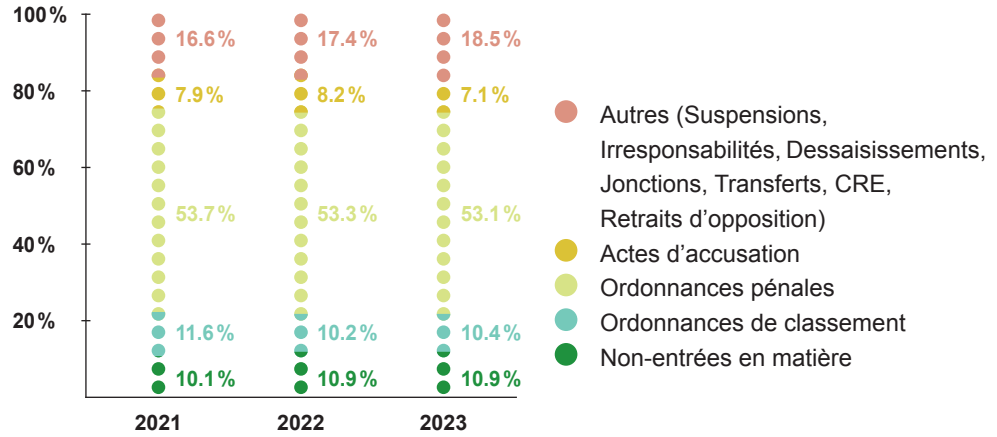
Pour mémoire, les transferts internes regroupent les cas dans lesquels un procureur reprend un dossier d'un collègue, par exemple parce qu'il instruit déjà une enquête contre le même prévenu, les transferts pour d'autres raisons, la réouverture d'un dossier ensuite de l'interpellation d'un suspect.

Enquêtes closes de 2021 à 2023

Office	Non-entrées en matière			Classements			Ordonnances pénales (y.c. OP immédiates)			Actes d'accusation Trib. police		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
MPc	104	70	97	284	205	259	63	35	47	19	15	13
MPaLN	785	941	930	857	770	745	4'065	4'045	4'073	549	469	371
MPaEV	524	529	519	521	485	499	2'992	2'879	3'018	257	273	222
MPaNV	514	496	512	401	369	391	2'322	2'401	2'628	215	228	222
MPaLC	314	384	361	543	420	410	2'336	2'187	1'796	204	220	194
STRADA	79	50	74	53	54	76	517	483	558	110	136	131
Total Canton	2'320	2'470	2'493	2'659	2'303	2'380	12'295	12'030	12'120	1'354	1'341	1'153

Office	Actes d'accusation Trib. correctionnel			Actes d'accusation Trib. criminel			Suspensions, Irresponsabilités, Dessaisissements, Jonctions, Transferts, Demandes d'entraide, Retraits d'opposition		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
MPc	14	14	10	3	1	0	400	390	429
MPaLN	75	105	93	5	4	6	1'262	1'198	1'247
MPaEV	45	70	48	2	4	3	558	673	652
MPaNV	55	55	50	4	5	4	542	605	710
MPaLC	62	56	60	2	2	5	485	520	577
STRADA	180	181	181	11	11	10	547	547	601
Total Canton	431	481	442	27	27	28	3'794	3'933	4'216

Non-entrées en matière et clôture d'enquêtes

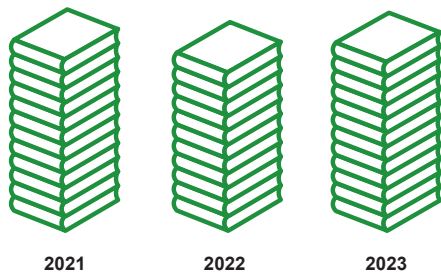


Enquêtes closes et enquêtes en cours au 31 décembre 2023

Office	Nombre d'affaires closes				Enquêtes en cours au 31.12			
	2021	2022	2023	Ecart 22/23	2021	2022	2023	Ecart 22/23
MPc	887	730	855	17.1%	538	581	591	1.7%
MPaLN	7'598	7'532	7'465	-0.9%	2'655	2'979	3'210	7.8%
MPaEV	4'899	4'913	4'961	1.0%	1'323	1'428	1'657	16.0%
MPaNV	4'053	4'159	4'517	8.6%	1'248	1'427	1'536	7.6%
MPaLC	3'946	3'789	3'403	-10.2%	1'186	1'303	1'768	35.7%
STRADA	1'497	1'462	1'631	11.6%	650	649	650	0.2%
Total Canton	22'880	22'585	22'832	1.1%	7'600	8'367	9'412	12.5%

Nombre d'affaires closes

22'880 22'585 22'832



Enquêtes en cours au 31.12

7'600 8'367 9'412



Charge des procureurs

Nombre moyen de dossiers par procureur d'arrondissement

Moyenne par procureur	2021	2022	2023	Ecart 22/23
Enquêtes en cours au 1 ^{er} janvier	162	165	177	+7.3%
Nouvelles affaires durant l'année	377	371	381	+2.7%
Affaires closes	371	359	365	+1.7%
Enquêtes en cours au 31 décembre	168	177	193	+9.0%
Base ETP proc. (hors MPc et STRADA)	32.2	32.8	32.8	0%

Ces chiffres résultent d'une « extraction » qui ne concerne que les procureurs d'arrondissement, sans le MP central, sans la section STRADA, sans les greffes traitant les affaires de masse. Une « moyenne générale » serait dépourvue de pertinence, compte tenu des activités très différentes des diverses entités. Les procureurs d'arrondissement ont débuté l'année avec un stock moyen de 177 dossiers en cours. C'était trop, ce nombre étant supérieur à la limite du maximum considéré comme gérable par un magistrat. C'est dire qu'avec un stock moyen de 193 dossiers à la fin de l'année 2023 (+9%), les procureurs d'arrondissement sont largement au-delà de la charge raisonnable que l'on peut attendre d'un magistrat du MP. Au sein de la section STRADA, le nombre d'affaires en cours par ETP de procureur est de 100. C'est aussi un maximum en termes de capacité de prise en charge. En ce qui concerne les deux divisions du MP central, on renvoie au chiffre 3.2. Au vu de ce constat, l'octroi de renforts pour 2024, doit être salué : ceux-ci sont bien indispensables.

Durée des enquêtes

Office	< 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	12-18 mois	18-24 mois	> 24 mois	Total
MPc	35 9,0%	117 30,0%	76 19,5%	18 4,6%	9 2,3%	26 6,7%	16 4,1%	93 23,8%	390 100%
MPaLN	668 15,4%	1'206 27,9%	1'007 23,3%	477 11,0%	296 6,8%	318 7,4%	141 3,3%	212 4,9%	4'325 100%
MPaEV	541 27,6%	357 18,2%	370 18,9%	268 13,7%	132 6,7%	134 6,8%	54 2,8%	103 5,3%	1'959 100%
MPaNV	454 22,9%	425 21,5%	393 19,9%	208 10,5%	155 7,8%	174 8,8%	86 4,3%	84 4,2%	1'979 100%
MPaLC	354 20,3%	278 15,9%	425 24,3%	222 12,7%	146 8,4%	155 8,9%	60 3,4%	106 6,1%	1'746 100%
STRADA	452 35,3%	181 14,1%	204 15,9%	137 10,7%	97 7,6%	111 8,7%	40 3,1%	60 4,7%	1'282 100%
Total Canton 2023	2'504 21,4%	2'564 22,0%	2'475 21,2%	1'330 11,4%	835 7,1%	918 7,9%	397 3,4%	658 5,6%	11'681 100%
Total Canton 2022	2'320 20,6%	2'530 22,5%	2'442 21,7%	1'245 11,1%	778 6,9%	873 7,8%	399 3,5%	671 6,0%	11'258 100%

Le tableau ci-dessus comprend les classements, les mises en accusation, les ordonnances pénales (OP), les dessaisissements, les suspensions et les transferts à d'autres greffes. N'y sont en revanche pas comptabilisées les ordonnances pénales immédiates, les non-entrées en matière, les décisions à la suite du retrait d'une opposition à une ordonnance pénale, les jonctions et les demandes d'entraide judiciaires exécutées.

Quelque 83% des affaires sont traitées en une année ou moins (-1% par rapport à 2022). La part, stable, des affaires exigeant une enquête qui dure plus de 2 ans est de l'ordre de 6%. Les raisons inhérentes à une telle durée parfois «incompressible» existeront en tout temps.

Quant au contrôle bisannuel des enquêtes dont la durée excède 15 mois (au 31 mars et au 30 septembre), il révèle l'évolution suivante (chiffres pour l'entier du canton):



Les 1'490 dossiers de plus de 15 mois représentaient environ 16% des affaires en cours. L'évolution de ce chiffre par rapport à 2022 est un indice fort de la complexification constante des procédures précédemment relevée.

Types d'infractions

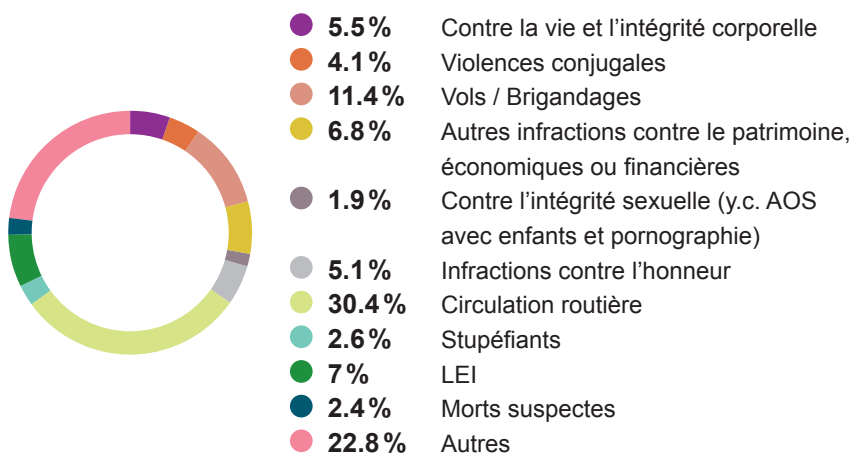
Infractions	2021	2022	2023
Contre la vie et l'intégrité corporelle	1'093	1'166	1'136
Contre l'intégrité sexuelle (y.c. AOS enfants et pornographie)	352	418	389
Violences conjugales	924	878	832
Vols ou brigandages	1'401	1'798	2'338
Contre le patrimoine, économiques ou financières	1'035	1'301	1'398
Infraction contre l'honneur	1'093	1'053	1'048
Stupéfiants	703	565	530
Circulation routière	5'277	6'103	6'240
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	1'522	1'469	1'440
Morts suspectes	413	514	498
Autres	4'524	4'566	4'679
Total des nouvelles affaires (sans les transferts internes)	18'337	19'831	20'528

Office	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle						Infractions contre l'intégrité sexuelle (y.c. AOS avec des enfants et pornographie)					
	Homicides intentionnels		Homicides par négligence		Autres infractions		Actes d'ordre sexuel avec des enfants		Infraction contre l'intégrité sexuelle		Pornographie	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
MPc	6	8	4	3	30	42	17	11	11	21	4	0
MPaLN	10	7	4	5	432	379	52	35	76	78	37	34
MPaEV	4	3	4	1	271	270	30	25	29	26	20	15
MPaNV	5	5	3	1	191	231	28	27	22	32	25	15
MPaLC	2	2	4	1	165	160	24	19	27	27	11	12
STRADA	2	3	2	1	27	14	2	6	3	6	0	0
Total Canton	29	28	21	12	1'116	1'096	153	123	168	190	97	76
	0.15%	0.14%	0.11%	0.06%	5.63%	5.34%	0.77%	0.60%	0.85%	0.93%	0.49%	0.37%
Ecart	-3.4%		-42.9%		-1.8%		-19.6%		+13.1%		-21.6%	

Office	Violences conjugales		Vols ou brigandage		Infractions économiques		Infractions contre l'honneur		Stupéfiants	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
MPc	7	2	39	49	140	172	16	35	16	15
MPaLN	372	345	569	665	412	449	382	341	32	34
MPaEV	172	165	239	341	279	302	216	237	17	19
MPaNV	167	187	234	321	256	233	208	253	21	28
MPaLC	145	116	218	281	200	232	226	180	22	24
STRADA	15	17	499	681	14	10	5	2	457	410
Total Canton	878	832	1'798	2'338	1'301	1'398	1'053	1'048	565	530
	4.43%	4.05%	9.07%	11.39%	6.56%	6.81%	5.31%	5.11%	2.85%	2.58%
Ecart	-5.2%		+30.0%		+7.5%		-0.5%		-6.2%	

Office	Circulation routière				Infraction à la Loi sur les étrangers		Morts suspectes		Autres		Totaux	
	Circulation		Circulation/incapacité		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
MPc	52	53	4	9	1	1	1	0	167	194	515	615
MPaLN	955	1'103	693	625	650	582	152	146	1'887	1'814	6'715	6'642
MPaEV	1'160	1'239	516	515	328	354	130	136	860	911	4'275	4'559
MPaNV	754	907	539	511	198	232	125	103	915	871	3'691	3'957
MPaLC	860	710	476	468	280	267	87	93	685	827	3'432	3'419
STRADA	30	13	64	87	12	4	19	20	52	62	1'203	1'336
Total Canton	3'811	4'025	2'292	2'215	1'469	1'440	514	498	4'566	4'679	19'831	20'528
	19.22%	19.61%	11.56%	10.79%	7.41%	7.01%	2.59%	2.43%	23.02%	22.79%	100%	100%
Ecart	+5.6%		-3.4%		-2.0%		-3.1%		+2.5%		+3.5%	

Infractions 2023



Ces tableaux appellent les remarques et commentaires suivants :
 Même lorsqu'un prévenu a déployé son activité dans plusieurs domaines d'infractions, le procureur en charge du dossier qui réunit les actions pénales dirigées contre lui doit inscrire le dossier dans une seule catégorie. Et quand bien même il existe une catégorie « autres » pour les cas qui ne peuvent être rattachés à un domaine prépondérant, la volonté reste de caractériser autant que possible chaque cas d'espèce.

Interventions aux audiences des Tribunaux d'arrondissement et de la Cour d'appel

	MPc			MPaLN			MPaNV			MPaEV		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Nombre d'audiences au TDA	33	30	29	85	99	128	43	54	62	46	55	57
Dont procédures simplifiées	4	4	4	10	14	21	8	15	9	6	13	6
Durée des audiences au TDA (1/2 jour)	70	54	74	118	143	213	69	90	101	83	89	90
Interventions du Ministère public devant la CAPE (nombre d'audiences)	23	18	13	43	18	32	20	20	24	31	21	16
Durée des audiences en CAPE (1/2 jour)	20	19	16	33	19	32	26	21	27	34	23	16

	MPaLC			STRADA			Totaux		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Nombre d'audiences au TDA	75	65	57	126	145	130	408	448	463
Dont procédures simplifiées	11	7	8	70	98	82	109	151	130
Durée des audiences au TDA (1/2 jour)	111	97	77	159	185	152	610	658	707
Interventions du Ministère public devant la CAPE (nombre d'audiences)	29	30	26	23	37	31	169	144	142
Durée des audiences en CAPE (1/2 jour)	20	30	26	34	37	31	167	149	148

La comparution personnelle du MP n'est pas obligatoire devant le Tribunal de police. Le procureur qui a mis en accusation fait rarement usage de la possibilité qui lui est laissée de comparaître. Le président du Tribunal use avec parcimonie de la compétence que la loi lui attribue et qui lui permet de demander la présence du Parquet aux débats. Avec un nombre de 605 audiences en 2023, la participation des procureurs aux débats devant les tribunaux de première et de seconde instance est restée globalement stable.

Interventions aux audiences du Juge d'application des peines

MPc			MPaLN			MPaNV			MPaEV		
2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
8	4	10	0	1	0	0	0	0	0	0	0

MPaLC			STRADA			Totaux		
2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
1	0	0	0	0	0	9	5	10

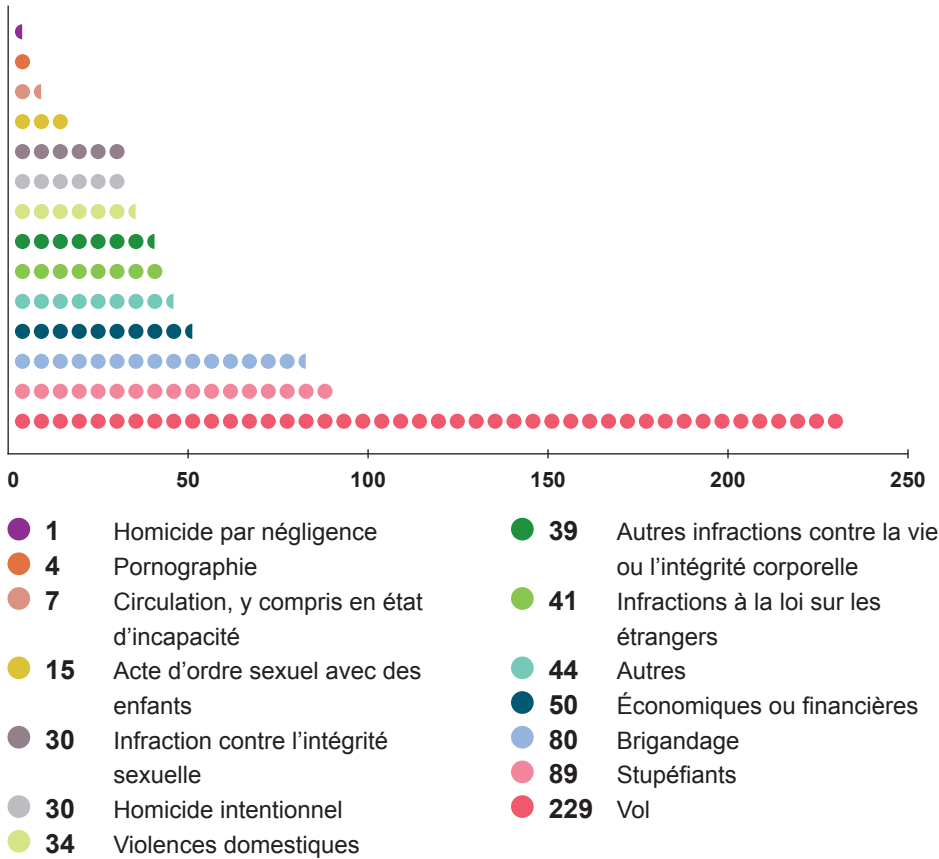
Dès la mise en place des juges d'application des peines en 2007, qui ont notamment repris les compétences de la commission de libération conditionnelle, le MP a participé aux procédures conduites par cette instance essentiellement sous la forme écrite. Cela explique le petit nombre de comparution des procureurs aux audiences de cette autorité, variant dans de faibles proportions d'une année à l'autre.

Détentions provisoires

	MPc		MPaLN		MPaNV		MPaEV	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Détentions provisoires demandées	13	27	99	87	35	41	51	52
Prolongations requises	19	32	202	191	76	55	61	84
Opposition du procureur à la mise en liberté	3	7	29	29	15	9	22	26
Mesures de substitution prononcées par le TMC	5	3	23	15	11	4	20	13
Détentions pour des motifs de sûreté demandées	3	6	41	46	24	18	38	35

	MPaLC		STRADA		Totaux	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Détentions provisoires demandées	31	56	337	352	566	615
Prolongations requises	47	75	536	552	941	989
Opposition du procureur à la mise en liberté	11	14	44	43	124	128
Mesures de substitution prononcées par le TMC	15	6	3	6	77	47
Détentions pour des motifs de sûreté demandées	19	25	187	174	312	304

Typologie de l'infraction pour laquelle la mise en détention est requise par le MP (2023)



	Nb de détenus			Nb de jours de détention		
	2022	2023	Ecart	2022	2023	Ecart
Total Canton	1'383	1'538	+11.21%	97'136	119'952	+19.02%

Ce tableau comporte aussi bien la détention inférieure à 48 heures que l'exécution anticipée de peine.

En 2023, le nombre de demandes de mise en détention provisoire a augmenté de 8.6% par rapport à 2022. Cette progression résulte d'une recrudescence générale de la criminalité et de sa gravité, mais aussi d'une explosion (+ 30%) des vols et des brigandages, qui sont commis très souvent par des personnes sans statut de séjour dans notre pays et dont le renvoi n'est souvent pas possible, pour différentes raisons. Les demandes de prolongation de détention ont aussi augmenté. Ce phénomène reflète, au-delà du nombre en constante augmentation de détenus, de la complexification des procédures, qui nécessitent de plus en plus d'actes pour être conduites à leur fin. Les conséquences en sont une augmentation du nombre de jours de détention. Il faut rappeler qu'une demande de détention provisoire n'est adressée au Tribunal des mesures de contrainte (TMC), au plus tard dans les 48 heures à compter de l'arrestation, que lorsque l'un – ou plusieurs – des motifs de l'article 221 alinéa 1^{er} lettres a à c du Code de procédure pénale s'ajoute au fort soupçon de commission d'un crime ou d'un délit.

A noter que le nombre de détenus intègre les privations de liberté à des fins d'instruction de 1 et 2 jours (donc sans demande de détention).

Requêtes au Tribunal des mesures de contrainte

Durant l'année 2023, le MP a requis du Tribunal des mesures de contrainte l'autorisation de 508 mesures, dont 436 demandes de surveillances en matière de télécommunication, 26 demandes de levées de scellés et 41 demandes de garantie d'anonymat.

Procédure simplifiée

Les propositions de procédure simplifiée soumises au Procureur général en 2023 sont au nombre de 162. Ce nombre est en légère diminution par rapport à 2022 (176). Les infractions contre le patrimoine (45), et en matière de stupéfiants (68) sont en tête. C'est donc la section STRADA qui recourt le plus souvent à la procédure simplifiée. Vient ensuite la circulation routière (25). En ce qui concerne les infractions contre le patrimoine, il convient de préciser qu'il s'agit de crimes et délits courants (vols en série pour l'essentiel); dans le Canton de Vaud, la vision du législateur qui envisageait que la procédure simplifiée serait utilisée pour mettre fin à des procédures dans des cas de grande criminalité économique, ne s'est jamais concrétisée (2-3 cas par année au maximum). Quelque 23 procédures simplifiées initiées ont échoué : 2 fois parce que le Procureur général s'y est opposé, une fois parce que le tribunal n'a pas entériné l'acte d'accusation qui lui a été transmis et 20 fois parce que la défense a refusé les sanctions proposées. A noter que les chiffres ci-dessus peuvent différer de ceux qui tableau de la p. 24, notamment en raison d'un possible décalage entre la proposition de procédure simplifiée et le moment où se déroule l'audience au tribunal.

Indemnités versées

Les indemnités versées aux défenseurs d'office (cf. art. 132ss, 135 CPP) respectivement aux conseils des parties plaignantes / victimes au titre de l'assistance judiciaire gratuite (art. 136ss CPP) s'articulent comme suit :

	Avances	Fact. finales	Total	%	Nbre de dossiers	Coût moyen par dossier
Conseils	322'847	461'065	783'912	18 %	256	3'062
Défenseurs	1'627'372	1'879'045	3'506'418	82 %	950	3'691
Total / moyenne	1'950'219	2'340'110	4'290'329	100%	1'206	3'557

Le montant annuel total des indemnités versées a ainsi augmenté de CHF 175'907 par rapport à 2022 (+4.3%). Par rapport à 2019 (CHF 3.4 mio), soit à la situation « pré-pandémie », cela représente une hausse d'environ 26.5%.

3.2 Ministère public central (MPc)

Procureur général

	2021	2022	2023	Écart 22/23
Solde initial 01.01	9	7	3	-57.1%
Nouveaux dossiers	16	23	39	+69.6%
Clôtures	18	27	20	+25.9%
Solde final 31.12	7	3	22	+633.3%

La stricte comparaison du nombre de dossiers du Procureur général en 2022 et 2023 ne présente que peu d'intérêt, dans la mesure où le titulaire sortant avait pris soin de léguer un stock le plus bas possible à son successeur.

Parmi les affaires instruites par le nouveau Procureur général durant sa première année d'activité, plusieurs ont été médiatisées : on y trouve des plaintes pour menaces qui ont été déposées contre des élus, parfois des menaces de mort, et d'autres personnalités ; celle dite « ACAB » visant une députée du Grand Conseil, de même que des dénonciations contre une avocate de la place pour des questions de surfacturation ; ainsi que des affaires contre des policiers, notamment liées à des courses d'urgences avec une législation qui vient de changer ; il a également traité une affaire de féminicide à Vevey, de même que l'appel du Ministère public dans une affaire en lien avec l'application de la norme antiraciste et incitation à la haine sous l'angle de l'orientation sexuelle, qui a fait jurisprudence au niveau cantonal, un recours étant pendant au Tribunal fédéral.

Outre les procédures dont il a la charge, le Procureur général a également adressé plus de 200 communications à l'autorité disciplinaire ou de surveillance de la profession exercée par des prévenus, conformément à l'art. 75 alinéa 4 du Code de procédure pénale.

Division criminalité économique (DIVECO)

	2021	2022	2023	Écart 22/23
Solde initial 01.01	238	197	170	-13.7%
Nouveaux dossiers	73	46	62	+34.8%
Clôtures	114	73	95	+30.1%
Solde final 31.12	197	170	137	-19.4%

Activité juridictionnelle

Sur le fond, l'exercice 2023 s'est principalement caractérisé par l'aboutissement de grosses procédures qui étaient à l'instruction depuis plusieurs années, respectivement par plusieurs condamnations – lourdes – prononcées par les tribunaux. Différents dossiers de magistrats ont par ailleurs bénéficié d'une couverture médiatique susceptible de permettre au monde extrajudiciaire de mieux comprendre l'activité d'une division en charge d'investigations spécialisées.

Au plan purement quantitatif – sans égard donc à la charge ressentie continuellement comme « lourde » par les magistrats et leurs collaborateurs – les statistiques de la DIVECO pour l'année sous revue laissent apparaître une diminution des dossiers en cours d'environ 20 % (de 170 à 137). Pour l'essentiel, dite réduction est due à la clôture de près de 50 affaires dirigées contre des employés de sociétés mises en cause dans le cadre d'une fraude à la caisse de chômage largement médiatisée. Abstraction faite de cette situation particulière, une augmentation de plus de 10 % des dossiers en stock doit être constatée ; elle résulte d'une importante hausse du nombre de nouvelles affaires, soit 48 ouvertures de dossiers nationaux regroupant 70 plaintes (+33 %) et 14 procédures d'entraide internationale à caractère économique à la suite de 17 demandes d'Etats étrangers (+40 %). Si ce nombre total d'ouvertures demeure certes inférieur à celui qui avait été observé annuellement entre 2017 et 2021, il doit appeler à la vigilance au sein d'une structure à ressources quasi constantes.

À noter également une jurisprudence fédérale rendue dans le cadre d'une affaire traitée par la DIVECO. Comme la Cour d'appel pénale cantonale avant lui, le Tribunal fédéral a admis que des employés responsables de l'adjudication de travaux qui perçoivent des rétrocessions à l'insu de la société qui paie lesdits travaux, se rendent coupables de gestion déloyale aggravée. Cette jurisprudence revêt une grande importance en pratique, dans la mesure où elle clarifie, pour l'avenir, les dispositions pénales applicables à de tels comportements.

Il convient enfin de mentionner qu'en 2023 un procureur de la DIVECO a été chargé de mettre sur pied le pôle de compétence « Criminalité économique » (cf. chapitre « Projets »).

Dénonciations du MROS et fraudes aux « crédits-COVID »

La DIVECO a reçu 70 dénonciations du MROS, soit une baisse de 47 % par rapport à 2022. Parmi les dénonciations reçues, 2 seulement ont concerné des relations bancaires ayant recueilli des « crédits COVID-19 » (42 en 2022); la moitié de toutes les dénonciations ont été transmises à un procureur déjà en charge d'une enquête contre la personne concernée. La proportion de dénonciations complexes, conservées donc au MPc, est en augmentation.

Le nombre d'affaires liées aux prêts COVID dont le MP a été saisi en 2023 est resté stable : 99 affaires (contre 94 en 2022). Il convient toutefois de préciser que, désormais, ce sont les organismes de cautionnement qui sont les dénonciateurs de la quasi-totalité desdites affaires. Au total, depuis l'introduction des mesures urgentes liées à la pandémie et en particulier l'octroi de prêts COVID, le MP a été saisi (2020-2023) de 418 affaires portant sur un total de prêts de quelque CHF 47.6 millions. Le Collège des procureurs a décidé de mettre un terme au décompte particulier de ce phénomène au 31.12.2023.

Il faut distinguer dits prêts COVID des autres types d'aides allouées au titre de l'urgence sanitaire. Ainsi, dans le courant 2023, la DIVECO a été saisie de plusieurs dénonciations émanant du Service vaudois de la promotion de l'économie et de l'innovation en lien avec des suspicions de fraudes dans le cadre de l'octroi d'aides – généralement à fonds perdus – à des entreprises sur la base de l'arrêté cantonal vaudois sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus dans des cas de rigueur, lesquelles ne se recoupent pas – mais parfois se cumulent – avec les suspicions de fraudes dans le cadre de l'octroi de crédits et de cautionnements solidaires. La DIVECO a mis en exergue un mode opératoire suspecté analogue, consistant à induire en erreur l'autorité compétente par la présentation d'éléments comptables mensongers, dans l'objectif illicite d'obtenir des aides surévaluées. Ce phénomène paraît néanmoins sous contrôle, l'ensemble des cas déjà dénoncés ou attendus se limitant vraisemblablement à quelques dizaines. Le traitement des cas dénoncés à ce stade a été réparti entre un procureur spécialiste de la DIVECO et deux procureures référentes économiques au sein de Ministères publics d'arrondissement.

Coordination antiterroriste

Durant l'année écoulée, la DIVECO a poursuivi les activités de coordination qui lui ont été dévolues au nom du MP dans le cadre de l'effort national visant à lutter contre le terrorisme, consistant à collecter des informations sensibles en provenance de multiples organismes, à les analyser, à les transmettre aux interlocuteurs concernés et à participer à diverses opérations. L'exercice 2023 s'est caractérisé par une certaine augmentation des cas traités. À l'instar de l'exercice précédent, le procureur de coordination en matière de terrorisme a continué à être essentiellement sollicité en lien avec des individus isolés inspirés par l'idéologie « djihadiste », dont la radicalisation et la propension à la violence coïncident généralement avec des situations personnelles délicates. Ce dernier exercice s'est toutefois distingué par des sollicitations accrues en lien avec l'extrémisme dit « de droite », mais aussi, de manière plus inédite, avec de potentielles activités d'espionnage, de mercenariat ou encore des inquiétudes liées à la communauté dite « INCEL (involuntary celibate) ». Il sied également de relever que le procureur de coordination a été sollicité à plusieurs reprises pour des affaires touchant des protagonistes mineurs, confirmant la rémanence de cette délicate problématique.

Cellule For et Entraide (CFE)

L'année 2023 a – une nouvelle fois – vu une forte hausse des procédures de fixation de for, pour aboutir au total de 3'555. Ce nombre extrêmement préoccupant correspond à une moyenne de 14 dossiers reçus par jour ouvré, soit plus de 2 dossiers supplémentaires en moyenne par rapport à 2022 et près de 9 dossiers supplémentaires en moyenne par jour ouvré par rapport à 2016, année de création de la CFE. Sur l'année, une hausse de 16 % du nombre des demandes émanant des autres cantons et une hausse de 20 % des demandes vaudoises dites « sortantes » aboutissent à un total annuel supérieur de plus de 17 % à celui, déjà record, de 2022. Le nombre total de procédures de fixation de for parvenues à la CFE en 2023 correspond ainsi à une augmentation de plus de 153 % du nombre de procédures traitées en 2016. Désormais, en moyenne, le temps de traitement d'une requête émanant d'un autre canton est de 6 jours ; une même demande pouvait être traitée le jour de sa réception, en 2016.

L'augmentation observée des procédures en relation avec la cybercriminalité contribue grandement à l'explosion du nombre de procédures de fixation de for. Ce constat – commun à de nombreux cantons – va de pair avec celui d'une tension croissante entre ministères publics cantonaux. Le double échange de vues entre cantons devient ainsi de plus en plus fréquent et accroît d'autant la charge de travail pour le traitement d'un seul et même dossier.

S'agissant de l'entraide judiciaire internationale, une très forte hausse (25.4 %) des demandes en provenance de l'étranger est constatée, pour atteindre le nombre – record lui aussi – de 296 procédures ; sans compter les 23 procédures d'extradition initiées. Quant aux demandes d'entraide vaudoises adressées à des pays étrangers, elles ont augmenté de 6.4 %.

Procédures de fixation de for	2021	2022	2023	Ecart 22/23
a. Procédures entrantes	1'665	1'952	2'266	+16.1 %
b. Procédures sortantes	902	1'073	1289	+20.1 %
Total	2'567	3'025	3'555	+17,5 %

Demandes d'entraide judiciaire DEJ	2021	2022	2023	Ecart 22/23
a. DEJ intercantionales entrantes	72	89	81	-8.9 %
b. DEJ internationales entrantes & extrad.	234	252	319	+26.6 %
c. DEJ internationales sortantes	380	325	346	+6.4 %
Total	686	666	746	+12.0 %

Division des affaires spéciales (DIVAS)

	2021	2022	2023	Écart 22/23
Solde initial 01.01	252	220	266	+ 20.9 %
Nouveaux dossiers	310	326	317	-2.8 %
Clôtures	342	280	327	+ 16.8 %
Solde final 31.12	220	266	256	-3.8 %

La division a subi en 2023, dans trois des quatre de ses domaines d'activité (contrôle, mineurs et tâches annexes) une augmentation difficilement compressible de sa charge de travail. Celle-ci a pu être absorbée sans impact chiffré sur l'instruction et le suivi de ses propres procédures, son quatrième domaine d'activité. Cela est cependant dû au renfort obtenu à hauteur de 1 ETP pour pallier l'absence pour cause de maternité d'une procureure à temps partiel (0.8 ETP), renfort qui a de plus été déchargé des tâches annexes de cette dernière. Cette procureure a ainsi pu concentrer son activité sur les tâches juridictionnelles.

Procédures DIVAS

En 2023, le nombre de nouvelles affaires reçues par la division, stable à quelques unités près par rapport à l'année 2022, se monte à 317 dossiers ; il est proche du maximum qu'il est possible d'absorber et à partir duquel l'augmentation du stock d'affaires et de la durée des enquêtes est mécanique (env. 320).

Durant l'année, les procureurs de la division ont néanmoins été en mesure de clôturer plus de dossiers que ceux reçus, ce qui a permis une légère diminution du stock des affaires en cours (-3.8%). Comme expliqué ci-dessus, cette diminution n'a été possible que grâce au renfort temporaire obtenu. Il apparaît dans cette mesure que l'équilibre entre le flux entrant et sortant est précaire.

À noter que le nombre de procédures ouvertes à la suite de « suicides EXIT », soit des procédures par nature brèves, est resté presque stable entre 2022 et 2023, de sorte que son influence apparaît neutre sur les pourcentages et les constats ci-dessus.

Activité de contrôle

La DIVAS contrôle des décisions rendues par les procureurs d'arrondissement, les préfets, les autorités communales (sentences municipales) et le Tribunal des mineurs. Le tableau qui figure ci-dessous réunit l'ensemble des décisions contrôlées. Très peu nombreuses, les décisions municipales sont incluses dans les décisions préfectorales.

Décisions soumises au contrôle du MP central		2021			2022			2023		
		Contrôlées	Contestées	% contes-tées	Contrôlées	Contestées	% contes-tées	Contrôlées	Contestées	% contes-tées
MPa	Classements, ONEM, suspensions	1'830	31	1,69%	2'119	20	0,94%	2'165	56	2,58%
	Ordonances pénale	1'437	22	1,53%	1'478	21	1,42%	1'531	31	2,02%
Tmin	Classements, ONEM, suspensions	495	0	1,21%	500	0	0,20%	466	2	1,72%
	Ordonances pénale		6			1			6	
Préfets	Classements et ordonnances pénales	2'479	12	0,48%	1'472	11	0,75%	2'159	17	0,79%
Total		6'241	71	1,14%	5'569	53	0,95%	6'321	112	1,77%

La quantité globale de dossiers soumis au contrôle de la DIVAS en 2023 a augmenté par rapport à l'année 2022 (+ 13.5%), mais cache toutefois une réalité plus contrastée.

Après une progression à deux chiffres en 2022, la croissance de la quantité d'affaires contrôlées en provenance des Ministères publics d'arrondissement subit un ralentissement (+2.8% par rapport à 2022), la portant néanmoins à 52.3% depuis l'année de référence qu'est 2019; ce taux est déconnecté du nombre total de décisions rendues par les MPa durant cette période et aucune modification structurelle ne permet de l'expliquer.

Le taux d'opposition ou de refus d'approbation des décisions soumises à la DIVAS, bien que supérieur à 2022, reste marginal, de sorte que ces chiffres font apparaître l'importance qualitative du travail effectué par les procureurs d'arrondissement.

Si le nombre des affaires soumises au contrôle par le Tribunal des mineurs a baissé (-6.8%), l'augmentation la plus importante provient des dossiers transmis par les préfetures (+46.7%). Elle résulte probablement et paradoxalement d'une révision de la directive correspondante à fin 2022, pourtant destinée à diminuer les cas à soumis au contrôle.

Du point de vue de la DIVAS, il faut à nouveau souligner la charge accrue de travail qu'induit automatiquement l'augmentation du nombre de décisions contrôlées entre 2019 et 2023 à effectif presque constant.

Ministère public des mineurs

	2021	2022	2023	Ecart 22/23
Actes d'accusation	14	16	29	+ 81.3 %
Avec annonce d'intervention du MP	9	9	20	+ 122.2 %
Sans annonce d'intervention du MP	5	7	9	+ 28.6 %

Le nombre de mises en accusation en 2023 est en importante augmentation par rapport à celui de l'année précédente (+81.3%), et les affaires impliquant une intervention du Ministère public, soit les plus graves, progressent plus encore (+122.2%). Cette tendance, qui semble devoir se poursuivre, est inquiétante et dénote l'importante activité criminelle qui sévit chez les mineurs ; elle se traduit tant par une hausse de la charge subie par la justice des mineurs que, par extension, par celle de la division.

Autres activités de la DIVAS

- Cellule criminalité informatique

Courant 2023, les membres de la cellule se sont investis dans l'amélioration des processus avec la police destinés à faire face à l'explosion des cas dans ce domaine, souvent compliqués par le caractère intercantonal des investigations à mener. Au niveau national, ils se sont attaqués à la problématique de la fixation de for dans les enquêtes relatives aux escroqueries aux fausses plateformes d'investissement.

La cellule a défini une procédure de saisie et de réalisation de cryptomonnaies à destination de l'entier du Parquet ; dans ce domaine, l'action du Ministère public en 2023 a permis la restitution d'un montant équivalent à environ CHF 240'000.- à des lésés. Au niveau juridictionnel, deux membres d'un réseau qui avait envoyé 774'000 SMS frauduleux (préjudice en Suisse de CHF 83'000.-) ont été condamnés fin 2023.

- Environnement

La DIVAS prend en charge certaines enquêtes graves ou présentant un intérêt particulier dans le domaine de la protection de l'environnement. Une majorité des dénonciations se rapportent à des pollutions parfois récurrentes de certains cours d'eau et proviennent principalement de chantiers et de l'élevage. Le procureur référent mène également les enquêtes dans les dossiers en lien avec la problématique du loup, minée par des tensions entre les détracteurs de l'animal et ses défenseurs.

- Traite d'êtres humains

Depuis plusieurs années le canton de Vaud est confronté à des cas de traite d'êtres humains tendant à l'exploitation sexuelle de femmes de nationalité nigériane, jeunes et parfois mineures, issues d'un milieu défavorisé. Les enquêtes menées par le référent en la matière révèlent que les auteurs sont des compatriotes, essentiellement des femmes plus âgées à qui elles doivent remettre l'entier de leurs gains. Si ce type de traite connaît apparemment une diminution, on voit en revanche apparaître une nouvelle forme de traite

en provenance de France. Des jeunes gens, parfois mineurs, arrivent à convaincre des adolescentes de se prostituer en Suisse romande. Ils leur font miroiter des gains importants, mais, une fois dans notre pays, les victimes font l'objet d'intimidation et de menaces, sont contraintes de se prostituer sans répit et ne touchent pratiquement rien de ce qu'elles gagnent. Ce phénomène est pour l'heure illustré par deux cas, l'un jugé et l'autre en cours d'instruction.

- **Violences domestiques**

La thématique de l'amélioration de la prise en charge des affaires de violences domestiques a continué à fortement occuper la référente en la matière, qui a été chargée de créer le pôle de compétence correspondant (*cf. chapitre « Projets »*), de participer à de nombreuses formations continues et d'en dispenser, de participer à plusieurs groupes de travail multidisciplinaires, cantonaux ou fédéraux.

- **Formation**

En 2023, la procureure rattachée à la DIVAS qui est chargée de la formation, outre l'accueil, et le suivi initial d'un nouveau procureur venant de l'extérieur et le soutien à trois greffiers nommés procureurs, a consacré une importante partie de son temps à la coordination et la mise en place de la formation interne relative aux nombreuses modifications du Code de procédure pénale (CPP) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Elle a ainsi dirigé un groupe de travail constitué pour analyser et traiter la matière, a dispensé avec les membres de ce groupe la formation interne que cette révision impliquait, a animé un atelier lors de la journée de formation sur la révision du CPP donnée par l'École romande de la magistrature, et a supervisé ou pris en charge les modifications et création des formules informatiques, procédures de travail et directives internes.

3.3 Ministères publics d'arrondissement

Ministère public de l'arrondissement de Lausanne (MPALN)

	2021	2022	2023	Écart 22/23
Solde initial 01.01	2'745	2'655	2'979	+ 12.7 %
Nouveaux dossiers	7'509	7'856	7'696	-2 %
Clôtures	7'599	7'532	7'465	-0.88 %
Solde final 31.12	2'655	2'979	3'210	+ 7.8 %

Il faut chercher la cause de l'augmentation du stock de dossiers en cours et de la diminution des dossiers clôturés dans les mêmes constats qu'exposés l'année dernière, soit une complexification grandissante des affaires et l'intervention de plus en plus fréquente d'avocats; les dossiers sont plus volumineux que par le passé ce qui dénote aussi l'activité accrue des auxiliaires de la Justice et la production plus fréquente de bordereaux de documents. À cela s'ajoute le nombre croissant de « phénomènes prioritaires »: les violences domestiques, les fraudes aux assurances sociales, la violence urbaine, le hooliganisme, les mauvais traitements infligés aux enfants, la circulation routière, la cybercriminalité, la cyberpédocriminalité, entre autres. Il faut aussi tenir compte de modifications législatives – en particulier procédurales – qui ne font que compliquer et ralentir le travail des autorités de poursuite pénale.

La baisse du nombre de dossiers ouverts est en réalité fictive puisque 362 plaintes nominatives ont été transmises à la Police cantonale pour enquête policière avant ouverture d'instruction. Au 31 décembre 2023, ce sont plus de 200 dossiers qui avaient été transmis à la police et qui n'avaient pas encore été retournés exécutés.

Au chapitre des affaires exceptionnelles, on peut signaler un procès tenu au Tribunal d'arrondissement de Lausanne pour des violations à la Loi fédérale sur la concurrence déloyale reprochées à une grande enseigne commerciale, qui a conduit le procureur en charge à requérir qu'une amende de CHF 1.5 Mio soit infligée à la société. L'affaire est actuellement pendante devant la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal.

Les travaux de réfection des locaux sont dorénavant terminés. En revanche, il n'en va pas de même des travaux de sécurisation des accès et des salles d'auditions qui n'ont pas commencé. Des démarches sont en cours tant au niveau du Ministère public que de l'Ordre judiciaire vaudois, mais elles sont lentes et on peine à constater leur avancement.

Ministère public de l'arrondissement de l'Est vaudois (MPaEV)

	2021	2022	2023	Écart 22/23
Solde initial 01.01	1'985	1'323	1'428	+8%
Nouveaux dossiers	4'240	5'002	5'190	+4%
Clôtures	4'902	4'890	4'961	+1.5%
Solde final 31.12	1'323	1'435	1'657	+15.5%

Au MPaEV, le nombre moyen d'affaires en cours par ETP de procureur avoisine les 170. Ce chiffre constitue manifestement la limite supérieure considérée comme gérable par un magistrat. L'augmentation de plus de 15% (12% si l'on exclut les affaires de masse) du stock d'affaires en cours au 31 décembre, par rapport au solde final de l'année précédente, dicte de considérer le phénomène avec attention. En effet, si l'augmentation des nouveaux dossiers peut être évaluée comme étant relativement faible, ce n'est pas tant le critère du nombre de dossiers que celui de la durée consacrée à leur instruction qui doit interpellier. La complexification constante des procédures et le ralentissement de la machine judiciaire qui s'ensuit fondent le constat d'un essoufflement progressif des procureurs dans ce contexte, ce d'autant plus que ceux-ci sont confrontés à une recrudescence d'affaires qui engorgent notamment leur activité (querelles de voisinage, atteintes à l'honneur, incivilités sur le domaine public, violences domestiques).

Parmi les affaires notables de l'exercice écoulé, l'on relèvera l'assassinat à l'arme blanche d'une femme à Bex au mois d'avril. L'enquête s'est révélée très complexe et a mobilisé, outre la procureure en charge, une quarantaine de policiers pendant plusieurs semaines. En décembre, une autre affaire a mobilisé plusieurs procureurs du MPaEV et du MPaLN, de manière particulièrement intensive : une série d'agressions dans le milieu homosexuel, consécutives à des contacts via des sites internet de rencontre, dans plusieurs cantons et pays voisins. Cette affaire, dont quatre cas concernaient le canton de Vaud, s'est distinguée par l'ampleur de la mobilisation tant policière que judiciaire, ainsi que par l'importante coordination cantonale, intercantonale et internationale qui a dû être mise en œuvre. En raison de sa portée particulière, cette procédure a été ultérieurement transférée à la Division des affaires spéciales.

Ministère public de l'arrondissement du Nord vaudois (MPANV)

	2021	2022	2023	Écart 22/23
Solde initial 01.01	1'276	1'248	1'427	+ 14.3 %
Nouveaux dossiers	4'025	4'338	4'625	+ 6.6 %
Clôtures	4'053	4'159	4'516	+ 8.5 %
Solde final 31.12	1'248	1'427	1'536	+ 7.6 %

Le nombre de nouveaux dossiers continue de progresser de façon soutenue depuis deux ans. En outre, les dossiers se complexifient toujours plus et l'augmentation de la charge de travail réelle des procureurs est donc supérieure à ce pourcentage.

Du point de vue des décisions de clôture, hormis les ordonnances pénales qui sont en forte progression par rapport à 2022 (+9.4%), essentiellement imputables au greffe des affaires de masse, les autres décisions rendues sont relativement stables. Toutefois, compte tenu de l'augmentation des nouveaux dossiers, le nombre de dossiers en cours au 31 décembre 2023 est en nette progression pour la deuxième année consécutive. Il s'agit d'un indicateur clair de l'augmentation de la complexité des dossiers et des exigences légales accrues qui ralentissent le travail du Ministère public.

Deux affaires exceptionnelles, tant par les mesures d'instruction très importantes mises en place que par leur répercussion médiatique, sont survenues en 2023 dans l'arrondissement du Nord vaudois : au mois de mars, une villa a été entièrement détruite par le feu à Yverdon-les-Bains et ses 5 occupants ont été retrouvés décédés dans les décombres. Des mesures d'investigation très importantes ont été nécessaires pour tenter d'élucider les faits ; en décembre, un autre incendie a complètement détruit une halle d'élevage de bovins à Bottens, tuant une personne qui logeait sur place et plusieurs centaines d'animaux.

Ministère public de l'arrondissement de La Côte (MPALC)

	2021	2022	2023	Écart 22/23
Solde initial 01.01	1'323	1'186	1'303	+9.87%
Nouveaux dossiers	3'809	3'906	3'868	-0.97%
Clôtures	3'946	3'789	3'403	-10.19%
Solde final 31.12	1'186	1'303	1'768	+35.69%

Le MPaLC a connu, au 1^{er} septembre 2023, un changement de Chef d'office. M. Jean-Marie Rüede a en effet pris sa retraite au terme de 36 années d'activité, dont la majorité en tant que Premier juge d'instruction, puis Premier procureur de l'arrondissement de La Côte. Il a été remplacé dans cette dernière fonction par M. Patrick Galeuchet, qui occupait précédemment la charge de procureur au Nord vaudois.

Le stock de dossiers de l'Office a augmenté de 465 unités (+ 35.7%) par rapport à l'année précédente. Cela est notamment lié au greffe des affaires de masse, dont le stock est passé de 148 à 395 unités (+ 247). Une autre origine de cette augmentation résulte dans l'intervention croissante des mandataires professionnels, lesquels sont maintenant consultés pour tous types de litiges, dont l'effet est une multiplication des requêtes. Il convient également de souligner que le stock moyen d'un procureur du MPaLC s'établit à 228 dossiers au 31 décembre 2023, soit bien au-delà des 170 dossiers admis comme étant le nombre permettant à une cellule d'instruction d'être efficace. C'est dans ce contexte que la création d'une nouvelle cellule a été demandée et obtenue pour 2024 et devrait permettre d'améliorer une situation devenue préoccupante.

L'arrondissement a en outre dû faire face à un nouveau phénomène, en lien avec l'activité d'un institut bancaire dont le siège social se trouve dans la région. En effet, de nombreuses escroqueries sont commises dans le monde entier via des money-mules titulaires de comptes ouverts et exploités en ligne, avec pour conséquence un flot de dénonciations pour blanchiment d'argent issues de toute la Suisse et de l'étranger.

Section STRADA

	2021	2022	2023	Écart 22/23
Solde initial 01.01	621	650	649	-0.15%
Nouveaux dossiers	1'525	1'461	1'632	+11.7%
Clôtures	1'496	1'462	1'631	+11.5%
Solde final 31.12	650	649	650	+0.15%

Durant l'année 2023, et comme déjà relevé dans le rapport annuel 2022, la Section Strada a dû faire face à une importante augmentation du nombre d'affaires, en particulier en matière de vols par effraction, de vols et de brigandages en rue.

L'année 2023 a également vu une croissance des incivilités commises dans l'espace public, notamment durant l'été, et en particulier par des individus désocialisés et toxicomanes. Ce phénomène s'explique par une consommation accrue de ces groupes de personnes, en raison d'une plus grande disponibilité des produits stupéfiants, engendrant une baisse du coût de ceux-ci, dont la qualité est également en augmentation. Cette consommation, pouvant devenir frénétique comme avec le crack, conduit les personnes concernées à commettre des délits pour financer leur propre consommation. On constate ainsi une augmentation des vols ou brigandages commis en rue par des toxicomanes, entre eux ou à l'encontre de passants.

Une recrudescence des vols à l'arraché, vols à la tire, vols à l'astuce et brigandages en rue commis par des ressortissant de l'Afrique du Nord a également été constatée durant l'année 2023. Ainsi, les vols avec violence et/ou par arrachage de colliers et de montres sont devenus légion, en particulier à Lausanne. Les auteurs de ces méfaits sont souvent des mineurs ou de jeunes majeurs. Une partie sont des requérants d'asile résidant en Suisse; une autre partie vit en France et ne franchit la frontière que le temps de commettre des vols.

Ces deux phénomènes sont inquiétants et si aucune mesure n'est rapidement prise, il est certain qu'ils vont se reproduire en 2024, dès l'arrivée des beaux jours.

Le Ministère public Strada a mené des investigations en collaboration avec la police de sûreté, la gendarmerie de Morges et les autorités genevoises, qui ont conduit à l'intervention des forces de police en août 2023 dans une ancienne fabrique de biscuits à Lonay, ainsi que dans des locaux à Plan-les-Ouates. Les perquisitions ont permis la saisie de 650.7 kilogrammes de produits cannabiques présentant un taux de THC supérieur à 1%, ainsi que 1.3 kilogrammes de cocaïne et 21.5 grammes de MDMA, pour une valeur estimée à près de 5.4 millions de francs. À Lonay, ce sont en outre plus de 10'000 plants de marijuana qui ont été découverts, ainsi qu'un très important matériel de culture. Il s'agit d'une des plus importantes saisies de stupéfiants intervenues dans le canton.



Gouvernance et activité institutionnelle



4.1 Collège des procureurs

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la LMPu a institué en qualité de direction du Ministère public, un Collège des procureurs, composé du Procureur général et des deux Procureurs généraux adjoints. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, le Procureur général est investi de compétences propres, notamment sur le plan de la représentation du MP. L'essentiel des attributions décisionnelles appartient au Collège, qui est non seulement l'autorité de nomination des procureurs, mais aussi celle d'engagement de tous les collaborateurs du MP. À cet égard, le Collège a exercé ces compétences à plusieurs reprises en 2023.

Cette nouvelle organisation, plus lourde que celle qui prévalait jusqu'à fin 2022, a nécessité de très nombreuses et longues séances entre les trois membres du Collège durant toute l'année 2023. Des réflexions destinées à définir une organisation et un fonctionnement efficaces du Collège ont été menées. Les mesures retenues à cet effet devraient être déployées dans le courant de l'année 2024, afin que le Collège puisse être prêt à entamer efficacement la nouvelle législature judiciaire, qui débutera le 1^{er} janvier 2025.

Relations avec le Conseil de la magistrature

Le Collège des procureurs, accompagné du Directeur administratif du MP, a rencontré à une reprise en séance plénière le Conseil de la magistrature dans la perspective de l'établissement du rapport sur l'exercice 2022 du MP. De nombreux sujets relatifs à l'activité juridictionnelle et à l'organisation du MP ont été abordés. Le Conseil de la magistrature a consacré sa visite annuelle au Ministère public d'arrondissement de Lausanne.

Relations avec la Cheffe du Département des institutions, du territoire et des sports (DITS) et son Secrétariat général

Le Collège des procureurs a rencontré à deux reprises, en séances bilatérales, la Cheffe du DITS, son Secrétariat général et le Directeur général des affaires institutionnelles et des communes. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanges sur des sujets institutionnels intéressants et/ou impliquant le MP. La qualité d'écoute des interlocuteurs du MP doit être relevée.

Relations avec certains services étatiques

La Direction générale des immeubles et du patrimoine continue d'être impliquée dans la recherche d'une extension des surfaces occupées par le MP. L'augmentation des effectifs nécessite impérativement que des surfaces supplémentaires soient trouvées pour permettre d'accueillir les personnes nouvellement nommées ou engagées au sein du MP. Cette situation critique concerne les cinq sites occupés par le MP.

Comme mentionné plus haut (2.2 *Les locaux et la sécurité*) et dans la ligne des années précédentes, 2023 aura vu les travaux indispensables à une sécurisation convenable des locaux du MP être à nouveau différés, ce qui est très préoccupant pour le personnel. Des incidents qui auraient pu mal se terminer ont été recensés. Cette situation n'est plus acceptable et il est impératif que des solutions puissent maintenant être trouvées afin de garantir la sécurité de toutes celles et ceux qui œuvrent au sein du MP ou qui, avocats et parties, s'y présentent.

La Direction générale des ressources humaines a fait profiter le MP de ses compétences, avec une disponibilité bienvenue. Cet appui a été précieux.

Quant à la Direction générale du numérique et des systèmes d'information, ses services ont donné satisfaction.

Relations avec les acteurs de la chaîne pénale

La Police cantonale vaudoise et le MP sont les deux autorités de poursuite pénale en charge de la procédure préliminaire (phase de l'instruction). L'exercice et la répartition des compétences en la matière exige non seulement des relations dans les cas d'espèce, mais aussi des échanges généraux réguliers, pratiqués de longue date. La coordination de l'activité de police judiciaire dont sont chargés à des niveaux différents de très nombreux policiers, et l'harmonisation des pratiques, sont des enjeux essentiels pour l'exercice efficace de la poursuite pénale. Le MP peut régulièrement exprimer ses préoccupations en la matière à l'état-major de la Police cantonale, étant rappelé que la Commandante de celle-ci est, de par la loi, la cheffe de la police judiciaire du canton. Les nouvelles technologies (au service des délinquants et des enquêteurs), le droit de fond et, surtout, le droit de procédure sont les sources intarissables d'une complexification constante des activités. Celle-ci est un facteur qui exige une coordination tout aussi intense entre la police et le MP. Les échanges sont à cet égard positifs. Ces considérations sont naturellement valables pour l'indispensable collaboration avec la police municipale de Lausanne, qui dispose de sa propre police judiciaire, ainsi qu'avec les polices communales et intercommunales.

Le MP a également des contacts réguliers et constructifs avec les autres partenaires de la chaîne pénale (Service pénitentiaire, Office d'exécution des peines, tribunaux d'arrondissement, Tribunal des mesures de contrainte et d'application des peines, Chambre des recours pénale, Cour d'appel pénale, Tribunal des mineurs, préfets).

Il en va de même avec le Conseil de l'Ordre des avocats vaudois, que les procureurs exerçant une fonction dirigeante rencontrent une fois l'an, des contacts directs ponctuels entre le Bâtonnier et le Procureur général ayant lieu lorsque nécessaire.

Relations avec les autres cantons et la Confédération

Plusieurs procureurs vaudois participent régulièrement aux activités des groupes de travail de la Conférence suisse des Ministères publics et de la Conférence latine des procureurs, dans les domaines de l'harmonisation des sanctions, des fors et de l'entraide, de la médecine et de la psychiatrie forensiques, de la cybercriminalité, de la criminalité économique, etc. Les procureurs vaudois entretiennent aussi les contacts nécessaires avec les procureurs fédéraux de l'antenne lausannoise du Ministère public de la Confédération.

4.2 Direction élargie

Les séances de la Direction élargie (réunissant les procureurs exerçant une fonction dirigeante et les membres de la direction administrative) se déroulent une dizaine de fois par an.

Ces séances ont pour vocation principale la coordination en matière de fonctionnement administratif du MP. La Direction y donne des informations et des instructions à des cheffes et chefs d'office et de section chargés de les répercuter dans leurs entités. Ces derniers font eux aussi remonter à la Direction les éléments essentiels relatifs au fonctionnement de leurs équipes ; la Direction élargie est aussi le lieu d'échanges réguliers visant à l'harmonisation des pratiques dans le domaine juridictionnel, sur des points généraux comme sur des questions de détail.

4.3 Direction administrative

La direction administrative, RH et finances (ci-après DA) a été très sollicitée en 2023 en sus de ses tâches courantes. Elle a ainsi dû s'impliquer de manière conséquente dans la mise en œuvre de la nouvelle organisation du MP (direction et indépendance). Elle a continué à mettre à disposition de ce dernier un état-major performant et de nouveaux outils de gestion des séances et de suivi des décisions de direction.

L'équipe, composée de 9 personnes, ainsi que d'une apprentie en tournus, a su faire face aux nombreux défis de l'année écoulée, grâce notamment à un fort engagement et à une très saine collaboration entre ses membres. Toutefois, si la DA, qui constitue l'essentiel des moyens d'appui à la conduite, est en mesure d'assurer la gestion quotidienne du MP, il doit être constaté qu'elle ne dispose pas des ressources permettant d'accompagner la transformation de l'institution.

Ressources humaines

L'effectif fixe du MP s'élevait au 31.12.2023 à **192.7** équivalents temps pleins – ETP, selon la répartition suivante :

Office	Procureur général	Procureurs généraux adjoints	Procureurs	Greffiers	Personnel administratif	Total
MPc	1	2	10.7	10.6	22.7	47
MPaLN	-	-	12.6	16.5	21.2	50.3
MPaNV	-	-	6.3	8.75	9.9	24.95
MPaEV	-	-	7.6	8.2	10.7	26.5
MPaLC	-	-	6.4	8.45	9.4	24.25
STRADA	-	-	6.5	6.4	6.8	19.7
Total Canton	1	2	50.1	58.9	80.7	192.7

Le taux de rotation du personnel en 2023 est de 7.5% alors qu'il était de 6.2 % en 2022, soit 18 départs volontaires durant l'année écoulée contre 14 départs en 2022.

À titre de comparaison, ce chiffre était situé à 7.3% en 2019, 5.8% en 2020 et 4.2% en 2021.

Le taux de chômage extrêmement bas en Suisse en 2023 a fortement compliqué le recrutement au sein du Ministère public. Avec moins de candidats sur le marché du travail et une concurrence accrue avec des entreprises privées et des administrations tant cantonales que fédérales aux conditions souvent plus favorables, les processus de recrutement ont à plusieurs reprises dû être prolongés ou reconduits.

Formation

Un poste de chargé de formation a été pourvu en 2023, afin de permettre la mise en place d'un programme de formation complet destiné aux nouveaux collaborateurs du MP, la coordination de la formation au sein des offices avec le suivi des nouveaux collaborateurs durant la période d'essai, de garantir l'application des procédures et des directives par tous les collaborateurs du MP et d'assurer la gestion administrative des formations continues. La personne occupant ce poste est également amenée à se rendre directement sur les lieux de travail des nouveaux collaborateurs pour soutenir les répondants formation et les greffiers de références.

En plus des cours dispensés par le Centre d'Education Permanente (CEP), le personnel du Ministère public peut notamment bénéficier de formations organisées par l'Ecole Romande de la Magistrature Pénale (ERMP) et l'Ecole Romande en Administration Judiciaire (ERAJ), toutes deux réunies au sein de la Haute école spécialisée de Neuchâtel. Tout nouveau magistrat suit systématiquement la formation menant au Certificat d'étude avancée en magistrature pénale (CAS MAP) délivré par l'ERMP. Tel a été le cas de deux procureurs et deux greffiers en 2023. Quant aux nouveaux gestionnaires de dossiers, trois d'entre eux ont pu suivre les modules de base en administration judiciaire et en procédure pénale dispensés par l'ERAJ.

De nombreuses autres formations ou conférences, spécifiques au domaine judiciaire, ont été suivies par des procureurs et collaborateurs du MP. Celles-ci ont été organisées – autant en présentiel qu'en distanciel – par des organismes tels que l'Institut Suisse de Police, le Centre de formation de l'UNIL (CEDIDAC), diverses universités dans toute la Suisse, l'Ordre des avocats vaudois (OAV), la Conférence des procureurs de Suisse (CPS), la Société suisse de droit pénal (SSDP), le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML), la Conférence latine des procureurs (CLP), ou encore DBF Conseil pour des cours d'art oratoire. La thématique principale en 2023 a été le suivi de conférences sur la révision du CPP. Les autres thématiques sont celles qu'on retrouve en 2022 dont notamment : la gestion des violences, les infractions contre l'intégrité sexuelle, la cybercriminalité, les blockchains, les cryptomonnaies et le blanchiment, les dépendances et la circulation routière, les armes à feu et scènes de crimes ou encore les soins médico-légaux.

Ont également eu lieu les deux traditionnels cours du Procureur général. La session du mois de mai, destinée aux procureurs, a notamment fait l'objet d'une présentation du Conseil de sécurité des personnes (CSP) ; celle de novembre, qui a réuni procureurs et greffiers, a abordé les principales modifications du CPP au 1^{er} janvier 2024, ainsi que l'introduction des pôles de compétence « économique » et « violences domestiques ».

Implication des procureurs dans la formation, dans les conférences de procureurs, dans les commissions et groupes de travail inter et intracantonaux

Les procureurs vaudois apportent très régulièrement leur contribution personnelle dans de nombreux groupes de travail, à l'échelon du canton comme au niveau suisse. Ils s'impliquent également dans des formations destinées à des partenaires, des futurs collègues ou des étudiants des hautes écoles et universités de Suisse romande.



Locaux & sécurité

Durant l'année passée sous revue, au vu notamment de l'évolution de la situation internationale, le plan de continuité des activités – PCA – élaboré en dans la perspective d'une pénurie énergétique (cf. Rapport annuel 2022, ch. 2.2) n'a heureusement pas eu à être activé; le maintien des conditions d'accomplissement des tâches régaliennes du MP en situation matérielle dite « dégradée » demeure toutefois, désormais, une préoccupation constante.

- **Locaux**

À l'exception notoire – déjà portée à la connaissance de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) comme du Conseil de la magistrature du reste – du Ministère public d'arrondissement de La Côte, dans les locaux du BAC à Morges, les sites occupés par le Ministère public présentent globalement des conditions de travail correspondant aux attentes légitimes de son personnel.

Le site précité n'est toutefois plus adapté à la continuation de l'activité du MP, que ce soit sous l'angle de la confidentialité requise, des nuisances sonores et des températures à y supporter. Certains travaux ont récemment été annoncés, dont les conséquences effectives devront être évaluées en temps utile.

Si les renforts d'ores et déjà octroyés (2024) devraient pouvoir être absorbés sur les sites actuels, moyennant quelques réaménagements internes, dès 2026 toutefois, toute capacité de croissance du Ministère public sera réduite et ce, sur ses cinq emplacements. Courant 2023, des alternatives ont été concrètement évaluées notamment pour le MPaLN/STRADA, respectivement le MPC; il appert qu'elles commanderaient toutes une adaptation conséquente du dispositif des transferts de la Police cantonale vaudoise. Les réflexions à cet égard se poursuivent.

Dans ce contexte, le MP met beaucoup d'espoirs dans un projet régional tel que celui dit de la « Maison de la sécurité » prévu dans le secteur de Montreux / Chailly à moyen terme (env. 2030). S'il ne lui appartient évidemment pas de porter en tant que tel ce projet relativement novateur de l'Association Sécurité Riviera, de regroupement des acteurs sécuritaires d'un espace géographique cohérent, le MP est d'ores et déjà en mesure de confirmer le progrès qu'il représenterait en termes de synergies pour le déploiement de son activité et ce, à l'horizon d'une nouvelle génération de magistrats au moins.

- **Sécurité**

Depuis plusieurs années, la Direction du MP est préoccupée par la sécurité de ses sites. Celle-ci est notoirement plus basse qu'auprès de certains de ses homologues; elle commande en l'état une approche « situationnelle », soit une appréciation au cas par cas de la part du magistrat concerné respectivement de son personnel par exemple en vue d'une audition sensible, pour un renforcement ponctuel du dispositif par la présence policière notamment. Ce système n'est plus acceptable.

Des mesures lourdes d'ordre architectural sont en cours de planification, sur la base d'audits de sécurité d'un mandataire externe, en coordination avec l'Ordre judiciaire vaudois (Comité de pilotage DGIP-OJV-MP). Il vise à corriger des défauts de conception des locaux occupés. Le rythme de ces travaux à budgétiser au cours de l'année 2024 (EMPD sur la sécurisation, pour une réalisation attendue en 2025-2026) appelle toutefois la prise de mesure à plus court terme. Récemment en effet, des incidents se sont multipliés; ils ont pu mettre en danger les magistrats et employés des emplacements concernés.

Le MP a déjà financé des travaux urgents de moindre importance (caméras, vitres et portes, système d'accès, etc.), sur son budget ordinaire. Il a par ailleurs mis sur pied, avec le Centre d'éducation permanente, une formation sur mesure intitulée « Faire face à l'agressivité avec sa tête et son corps » qui débutera en 2024 et ce, pour l'ensemble du personnel.

Mais la présence pérenne d'agents de sécurité doit être envisagée sur les cinq emplacements du MP, à l'instar de ce qui prévaut sur les sites des quatre tribunaux d'arrondissement, afin de limiter le « risque résiduel » encore supportable. L'effort budgétaire, conséquent, sera requis pour 2025.

Seul le regroupement de différents services sensibles sur un même site, lors de la définition des futurs emplacements à construire, sera à même de mutualiser le coût de telles mesures de sécurisation.

Informatique

Dans le domaine informatique, le Ministère public est rattaché à l'Ordre judiciaire vaudois et collabore avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information ; les outils et développements sont menés de concert. Les enjeux principaux actuels sont ceux de la dématérialisation complète du dossier judiciaire (projet national Justitia 4.0) et de l'interopérabilité au niveau national des logiciels de la chaîne pénale (Police – Justice – Service pénitentiaire – offices fédéraux) pour permettre la transmission directe de données sans ressaisie (projet SICAP de HIJP Suisse).

En 2023, une étape importante a été franchie avec la reprise en interne de l'Etat, par une équipe dédiée, des compétences de développement informatique et de maintenance de l'outil informatique judiciaire principal utilisé dans le canton (eGDD), qui étaient auparavant sous-traitées à un prestataire externe : il s'agit du projet eJustice.VD. Cette internalisation doit permettre de suivre le rythme imposé par les projets nationaux, qui entrent dans une phase concrète de réalisation, de participer aux essais pilotes d'ores et déjà prévus tout en coordonnant les développements informatiques nécessaires au niveau cantonal. Le Ministère public, par divers représentants, participe activement et à chaque niveau à ces travaux.

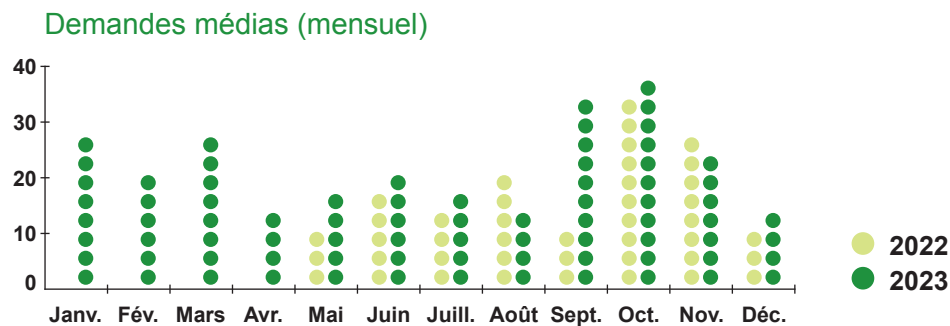
D'un point de vue opérationnel, l'ensemble des collaborateurs du MP dispose maintenant d'ordinateurs portables, permettant d'offrir à tous la possibilité de télétravailler de manière efficace, sous réserve de la conclusion d'une convention en la matière et d'une problématique liée aux lignes téléphoniques. L'année 2023 a été parsemée de pannes informatiques bénignes, seules quelques-unes de plus grande ampleur ayant paralysé l'activité pendant plusieurs heures. Si de tels cas sont rares, la perspective d'un fonctionnement à terme complètement informatisé et sans dossier papier – avec l'introduction du dossier numérique – accroît le risque de paralysie complète à la moindre interruption. Il apparaît ainsi indispensable d'augmenter la résilience de l'entier du système. En effet, les délais et impératifs de célérité, notamment en matière de détention préventive, imposent de pouvoir continuer à fonctionner en cas de panne, même en mode « dégradé ». Ce besoin a été reconnu et priorisé ; une étude a été lancée de manière à pouvoir mener les travaux qui se révéleront indispensables à cet égard, parallèlement à ceux relatifs à la dématérialisation ; mais il est d'ores et déjà à prévoir qu'ils impliqueront des coûts importants, qui viendront s'ajouter à ceux déjà conséquents liés à la numérisation.

Finalement, une autre problématique concrète porte sur l'augmentation des saisies de données informatiques et de la difficulté à les traiter et à les analyser. La possibilité d'utiliser les logiciels dédiés au traitement de grandes quantités de données numériques en réseau avec la Police cantonale vaudoise doit être envisagée, pour des questions de sécurité et de rapidité.

4.4 Communication et relations avec les médias

Le Ministère public a poursuivi le développement de ses activités de communication institutionnelle.

Une partie significative des activités du responsable de la communication est consacrée aux relations avec les médias. Ainsi, en 2023, le Ministère public a répondu à 264 sollicitations tous médias confondus (presse écrite, radio et TV, suisses et internationales), soit une moyenne de 22.25 demandes mensuelles (17.25 en 2022), représentant une augmentation de 27.5% sur une année (proportionnellement aux 138 demandes de 2022, comptabilisées depuis le 1^{er} mai lors de la création du poste de responsable de la communication).



C'est notamment dans ce cadre que le Ministère public a spécifiquement et proactivement communiqué en mars 2023, soit une année après les faits, sur le drame de Montreux, une affaire qui avait fortement marqué la population et bénéficié d'un écho médiatique international. Cette communication, dont le niveau de détail – dans le respect des victimes – visait à la fois à éclairer la population sur des événements inexpliqués et lui permettre de « tourner la page », a été particulièrement appréciée par les médias avec lesquels le MP a été en contact.

Une réflexion sur le rapport annuel, de sa conception à sa diffusion, a été initiée en 2023, dans le but de rendre plus accessible et compréhensible l'activité du Ministère public. Les premiers effets concrets sont visibles en 2024, puisque le présent document a vu l'organisation de ses contenus adaptée, afin de mieux expliquer et valoriser le cœur d'activité du MP. Cette évolution se poursuivra dans le rapport annuel 2024.

Enfin, le responsable de la communication est également actif au sein de divers groupes de travail « communication » : sur le plan national, ceux de la Conférence suisse des Ministères publics et du projet Justitia 4.0 ; sur le plan cantonal, celui des Délégués départementaux à la communication, ainsi que celui, commun au Ministère public et à l'Ordre judiciaire vaudois, du projet cantonal eJustice.VD. Pour ce dernier, les activités ont principalement consisté à l'établissement d'un plan de communication 2023/2024, ainsi qu'à l'élaboration d'éléments de l'identité visuelle du projet.

Projets



5.1 Pôles de compétence

Courant 2023, faisant écho à une réflexion des procureurs de la Division des affaires spéciales, le Collège des procureurs a décidé de la création de « pôles de compétences » au 1^{er} janvier 2024. Il s'agit – à ressources constantes – de marquer des efforts principaux dans la lutte contre la criminalité et ce, dans les trois domaines jugés prioritaires suivants : violences domestiques, criminalité économique et cybercriminalité.

Chaque pôle réunit des procureurs des arrondissements et du MP central. Il a notamment pour mission d'assurer le suivi de l'évolution de son domaine et de servir d'interlocuteur pour les partenaires internes et externes de l'institution. Partant, il identifie les mesures d'améliorations pratiques, les compétences essentielles, ainsi que les formations requises.

Le déploiement de chaque pôle de compétence est prévu sur deux ans, afin de permettre de détecter les besoins, notamment au niveau des ressources en temps ou en matière de synergies avec d'autres domaines, et d'affiner la nature et l'ampleur des délégations de compétence nécessaires. Annuellement, des priorités sont fixées et une évaluation est réalisée. Un premier bilan sera établi au terme de cette période de deux ans.

- **Violences domestiques**

La coordination de ce pôle est confiée à la procureure Division des affaires spéciales (DIVAS) qui est d'ores et déjà répondante en la matière. Le Pôle est composé comme suit :

- Une procureure ou un procureur de la DIVAS ;
- Une procureure ou un procureur provenant de chaque Ministère public d'arrondissement (sans STRADA) ;
- Une ou un suppléant pour chaque procureur d'arrondissement ;
- Une greffière ou un greffier de la DIVAS.

Pour l'année 2024, les priorités sont les suivantes :

- Formation et mise à niveau des connaissances des membres du Pôle dans le domaine, et mutualisation de ces connaissances ;
- Proposition de plans de formation initiale et continue des collaborateurs du MP dans le domaine ;
- Coordination et poursuite de la participation aux différents groupes de travail institutionnels et/ou interdisciplinaires dans son domaine ;
- Répondre aux sollicitations étatiques en matière de violence domestique.

- **Criminalité économique**

Durant la phase de mise en œuvre, le coordinateur désigné est le procureur qui est suppléant du chef de la Division criminalité économique (DIVECO). Le Pôle est composé comme suit :

- 4 procureures ou procureurs de la DIVECO ;
- 4 à 5 procureurs référents financiers de chaque Ministère public d'arrondissement ;
- 1 cheffe-analyste de la DIVECO ;
- 1 greffière de la DIVECO.

Pour l'année 2024, les priorités sont les suivantes :

- Formations initiale et complémentaires (planification et mise en œuvre effective) ;
- Nouvelle documentation (finalisation et mise en œuvre effective, formation ad hoc comprise) ;
- Renaissance de la réunion annuelle avec les cadres de la Brigade Financière de la Police cantonale vaudoise (PCV).

- **Criminalité informatique**

La coordinatrice désignée est la répondante de la Cellule criminalité informatique du MP

central à la DIVAS. Le Pôle est composé comme suit :

- Les membres de la Cellule criminalité informatique du Ministère public central (DIVAS et DIVECO);
- Une procureure ou un procureur provenant de chaque Ministère public d'arrondissement (sans STRADA);
- Un appui d'analyse;
- Un appui administratif (greffier ou gestionnaire de dossier).

Pour l'année 2024, les priorités sont les suivantes :

- Formation et mise à niveau des connaissances des membres du Pôle dans le domaine, et mutualisation de ces connaissances;
- Proposition de plans de formation des collaborateurs du MP dans le domaine;
- Mise en place de réunions régulières avec la brigade spécialisée de la PCV.

5.2 Procureurs assistants

La nouvelle Loi sur le Ministère public (LMPu) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 instaure une nouvelle catégorie de magistrats : les procureurs assistants. De nombreux cantons en sont dotés. Dans le Canton de Vaud, la compétence des procureurs assistants correspond à celle du Tribunal de police, à savoir qu'elle porte sur des affaires dans lesquelles une peine privative de liberté de 12 mois au maximum peut être prononcée.

La charge de travail au sein du Ministère public est en constante augmentation. Les procureurs d'arrondissement ont des stocks qui avoisinent en moyenne les 200 dossiers (hors dossiers renvoyés devant les tribunaux et en attente de jugement), ce qui constitue un volume impossible à gérer raisonnablement. Cette situation existait déjà avant l'introduction au 1^{er} janvier 2024 des nouvelles dispositions du CPP, qui généreront en soi déjà une charge de travail supplémentaire pour laquelle des moyens ont été obtenus en 2024 sous la forme de trois cellules complètes de procureurs. Pour l'avenir, il n'y a hélas pas de signe que la situation pourrait aller s'améliorant, au contraire. Le même constat peut être fait s'agissant des procureurs de la Section STRADA. Si ceux-ci ont des stocks inférieurs d'affaires en cours, qui augmentent également avec le temps, ce sont eux qui, par la nature des affaires traitées au sein de cette section, ordonnent le plus de mesures techniques et qui ont le plus de détenus placés en détention avant jugement à gérer. Il est dans ce contexte impératif de trouver des moyens de décharger les procureurs d'arrondissement et ceux de la Section STRADA.

Des réflexions ont eu lieu durant l'année 2023 dans le cadre d'un Groupe de travail au sujet du modèle de procureurs assistants qui serait le mieux à même d'apporter une aide concrète aux procureurs en place. La solution retenue, qui est aussi celle qui est économiquement la plus modeste, consiste à nommer des procureurs assistants qui viendraient assister les procureurs en place en traitant une série de leurs dossiers de la compétence du Tribunal de police. Concrètement, ces procureurs assistants n'auront pas de propre stock de dossiers. Les dossiers qui leur seront confiés demeureront formellement attribués au procureur en place.

Les postes de procureurs assistants feront l'objet d'une demande au budget 2025.

5.3 Autres projets

Les informations relatives à la numérisation de la justice vaudoise, sont détaillées dans le *chapitre « Informatique »*; celles concernant les projets d'extension et de sécurisation des locaux, dans le *chapitre « Locaux & sécurité »*.

Annexes



6.1 Mission et compétences

Le Ministère public exerce les compétences que lui attribue le Code de procédure pénale suisse (CPP) et la loi vaudoise sur le Ministère public (LMPu – BLV173.21). Comme autorité de poursuite pénale, il est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. À ce titre, il lui incombe de conduire la procédure préliminaire et de diriger les investigations sur les infractions portées à sa connaissance, avant de représenter cas échéant l'accusation devant les tribunaux pénaux des arrondissements judiciaires, le Tribunal des mineurs, le Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.

6.2 Surveillance

Le Conseil de la magistrature est institué par la loi sur le Conseil de la magistrature du 31 mai 2022 (LCMag). Il exerce une surveillance administrative sur l'organisation et le fonctionnement des autorités judiciaires et du Ministère public, à l'exclusion de l'activité juridictionnelle et de la gestion financière. Il exerce également une surveillance disciplinaire sur les membres des autorités judiciaires et du Ministère public. Enfin, il préavise, à l'intention du Grand Conseil, les candidatures aux postes de Procureur général et de Procureur général adjoint.

Le Conseil de la magistrature est une autorité indépendante et exerce sa mission de manière autonome.

Il adresse au Grand Conseil un rapport d'activité annuel exposant son activité de surveillance administrative et disciplinaire pour l'année écoulée, en veillant à ce que l'identité des personnes sanctionnées ou mises en cause dans une procédure disciplinaire ne puisse pas être reconnue par le public.

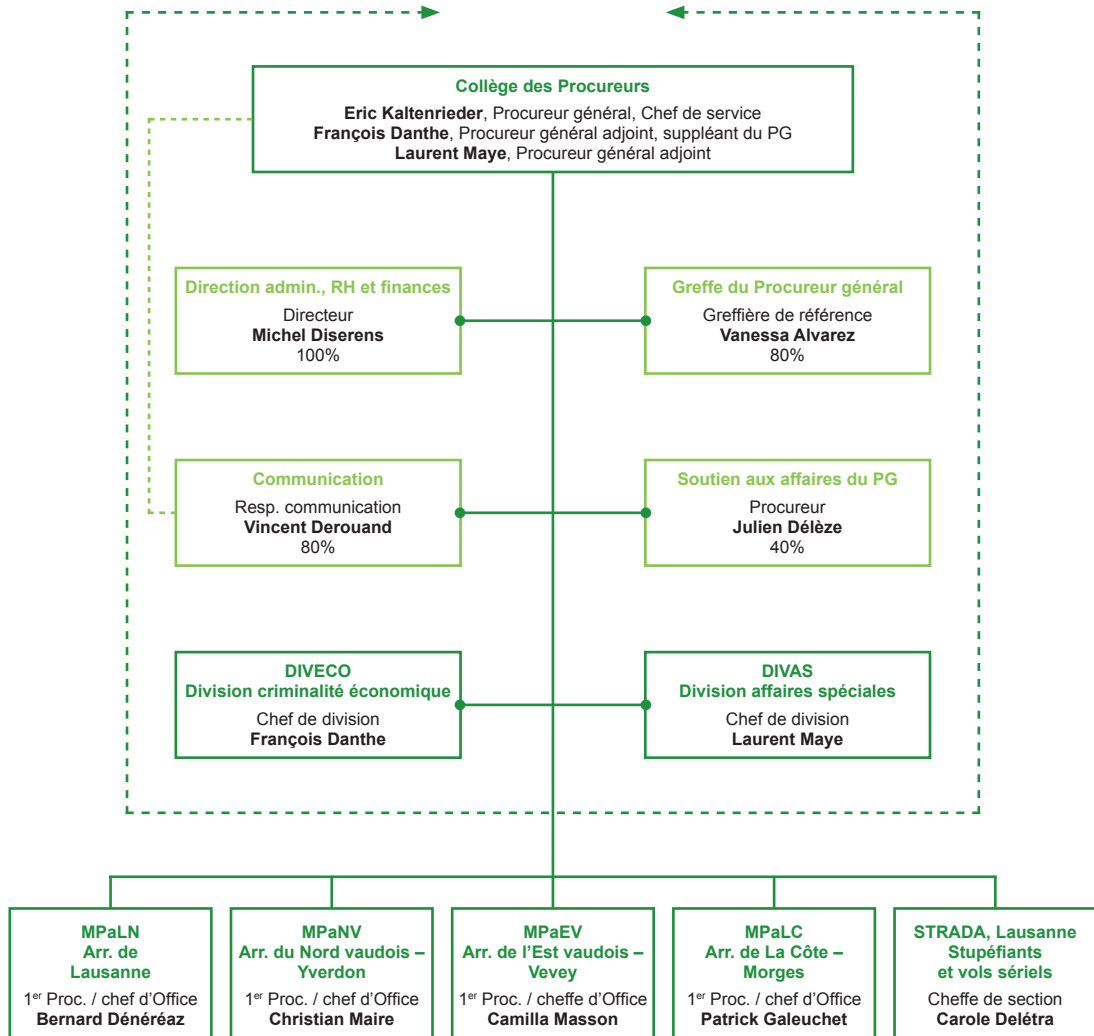
Les procureurs représentant le Ministère public au sein du Conseil de la magistrature au 31 décembre 2023 sont :

- Christian Buffat (membre)
- Marlène Collaud (membre)
- Bernard Dénéreaz (membre suppléant)
- Anton Rüschi (membre suppléant)

6.3 Organigramme

Organigramme au 31.12.2023

Ministère public central, les quatre MP d'arrondissement et STRADA



6.4 Liste des procureurs

Par ordre alphabétique au 31.12.2023

Nom	Prénom	Rattachement
Baruchet	Johann	MPaLC
Ben Amor	Karim	MPaEV
Bonvin	Magali	MPc/DIVAS
Bornand-Magnenat	Roxane	MPaLN
Bourquin	Myriam	MPaEV
Brenlla	Laurence	MPaNV
Buchard	Bénédicte	MPaEV
Buffat	Christian	MPc/DIVAS
Buttet	Olivier	MPaEV
Christe	Xavier	MPaLC
Clivaz	Laurence	STRADA
Collaud	Marlène	MPaLC
Cornu	Jonathan	MPaLN
Cornuz	Frédéric	STRADA
Correia	Claudia	MPaNV/MPaLC
Cruchet	Nicolas	MPc/DIVECO
Danthe	François	MPc/DIVECO
Dayer	Augustin	MPc/DIVECO
de Watteville Subilia	Valérie	MPaLC
Delétra	Carole	STRADA
Délèze	Julien	MPc/DIVAS
Dénéreaz	Bernard	MPaLN
Dominguez	Diana	STRADA
Du Pasquier	Karen	STRADA
Galeuchet	Patrick	MPaLC
Gilliéron	Pascal	STRADA
Iynedjian	Vehanouche	MPaLN
Jaunin Luciani	Dominique	MPc/DIVAS
Johner	Stephan	MPaLN
Jolliet	Florence	MPaNV
Jotterand	Olivier	MPc/DIVAS
Kalbfuss	Anthony	MPaLN
Kaltenrieder	Eric	MPc
Leita	Monica	MPaNV
Maire	Christian	MPaNV
Manriquez	Ximena	MPaLN
Masson	Camilla	MPaEV
Matthey	Cédric	STRADA
May	Philomène	MPaLN
Maye	Laurent	MPc/DIVAS
Mermoud	Eric	MPc/DIVAS

Nom	Prénom	Rattachement
Moret	Gabriel	MPaNV
Moret	Marjorie	MPaLN
Müller	Jérémie	MPaLN
Pasquier	Elodie	MPaEV
Racine Roten	Joelle	MPaLN
Rappaz	Hélène	MPc/DIVAS
Rentsch	Audrey	MPaLN
Reynaud	Eric	MPc/DIVECO
Roccaro	Laurie	MPaEV
Rodieux	Sophie	MPaLC
Rossier-Dafflon	Charlotte	MPaNV
Ruesch	Anton	MPc/DIVECO
Schweizer	Alexandre	MPaNV
Sturzenegger Maunoir	Nathalie	MPc
Tavares	Annick	MPaEV
Tschopp	Maria	MPaLN
Valceschini	Séverine	MPc/DIVAS
Walter	Valérie	MPc/DIVECO
Wiget	Jasmine	MPaLN

6.5 Glossaire et abréviations

MP	Ministère public
MPc	Ministère public central (Renens)
MPa	Ministère public d'arrondissement
MPaLN	Ministère public d'arrondissement de Lausanne
MPaNV	Ministère public d'arrondissement du Nord vaudois
MPaEV	Ministère public d'arrondissement de l'Est vaudois
MPaLC	Ministère public d'arrondissement de La Côte
STRADA	Section STRADA (Lausanne)
DIVECO	Division criminalité économique (MPc)
DIVAS	Division des affaires spéciales (MPc)
CAF	Cellule d'analyse financière (DIVECO)
CFE	Cellule For et Entraide (DIVECO)
PG	Procureur général
PGa	Procureur général adjoint
PP	Premier/ère procureur/e
CP	Code pénal suisse
CPP	Code de procédure pénale
OP	Ordonnance pénale
OC	Ordonnance de classement
ONEM	Ordonnance de non-entrée en matière
LMPu	Loi sur le Ministère public
GC	Grand Conseil
CE	Conseil d'Etat
DJES	Département de l'environnement, de la jeunesse et de la sécurité
DITS	Département des institutions, du territoire et du sport
OJV	Ordre judiciaire vaudois
TC	Tribunal cantonal
PCV	Police cantonale vaudoise
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine
DGNSI	Direction générale du numérique et des systèmes d'information
DGRH	Direction générale des ressources humaines
eJVD	Projet cantonal de numérisation de la justice vaudoise eJustice.VD
HIJP	Projet national Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale
Justitia 4.0	Projet national de numérisation de la justice
eGDD	Outil de gestion électronique des dossiers pénaux

Responsable de la publication

Eric Kaltenrieder, procureur général

Edition/coordination

Vincent Derouand, responsable de la communication

Sylvie Detroyat, responsable de la comptabilité et des statistiques

Contributions

François Danthe, procureur général adjoint (DIVECO)

Carole Deletra, cheffe de la section STRADA

Bernard Dénéreaz, premier procureur (MPaLN)

Patrick Galeuchet, premier procureur (MPaLC)

Christian Maire, premier procureur (MPaNV)

Camilla Masson, première procureure (MPaEV)

Laurent Maye, procureur général adjoint (DIVAS)

Vanessa Alvarez, greffière de référence

Pauline Favre, conseillère RH

Maude Studemann, greffière

Graphisme

agence-now.ch

Crédits photos

A. Siegrist, MP et DR

Impression

DAL, Centre d'édition

